

Réunion de proximité Débat public ERIDAN

Date et heure : 9 juillet 2009 à 18h35

Lieu : Saint-Laurent-des-Arbres

Durée : 3 heures

Audience : 88

I. Présentation du débat public ERIDAN

Michel GIACOBINO, CPDP

Je pense que l'on a donné un petit délai de grâce pour ceux qui arrivaient, mais je ne voudrais pas trop retarder la réunion pour ceux qui sont là. Je voudrais tout d'abord remercier la mairie de Saint-Laurent-des-Arbres de nous accueillir dans sa belle salle, climatisée de surcroît d'ailleurs. Monsieur l'adjoint au maire, vous vous ferez l'interprète auprès de l'ensemble du conseil municipal de nos remerciements. Je voudrais également excuser Patrick Legrand, le Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), qui malheureusement est cloué au fond de son lit aujourd'hui, j'espère que cela ira mieux dans quelques jours, et qu'il pourra d'ailleurs présider la prochaine réunion. Je suis vraiment désolé de ce contretemps, il nous a prévenu dans la journée qu'il ne pouvait pas être parmi nous. Néanmoins, la réunion va se dérouler comme prévu puisque toutes les autres personnes sont là et que nous avons largement de la matière pour la tenir.

En quelques mots, cette réunion est la troisième. Une réunion publique, c'est-à-dire qu'elle est ouverte à n'importe qui qui est susceptible de venir. On n'a pas fermé la réunion à telle ou telle catégorie de personnel, de personne ou de citoyen ni à telle ou telle commune. N'importe qui peut venir à Saint-Laurent-des-Arbres comme ailleurs. C'est donc la 3^{ème} réunion qui se tient sur le débat public concernant le projet Eridan. Qu'est-ce que ce projet Eridan ? En deux mots, on vous le détaillera bien sûr un peu plus, mais vous avez pu déjà en prendre connaissance dans les dossiers, et de toute façon, depuis plus d'un an je pense, il y a déjà des choses qui circulent là-dessus, mais le débat public est maintenant ouvert et vous avez plus d'informations et la possibilité d'en avoir autant que vous le souhaitez.

Le débat Eridan est un débat public sur un projet de gazoduc de 1,20 mètre de diamètre, de plus de 200 kilomètres de long, qui est envisagé pour aller de Saint-Martin-de-Crau jusqu'à Saint-Avit au Nord de Valence, dans la Drôme et qui, comme on vous l'expliquera, est susceptible de se faire et pour lequel un débat public est ouvert maintenant. Troisième réunion après une réunion qui s'est tenue à Avignon le 25 juin, une deuxième réunion qui s'est tenue la semaine dernière à Maussane, une réunion qui se tient ce soir et, la semaine prochaine, pour ceux d'entre vous qui auraient éventuellement la possibilité d'y aller, nous avons une réunion le 16 juillet à Eurre, à côté de Crest, et le 23 juillet, nous serons à Tarascon. Nous avons ensuite une interruption pour ce débat courant

août puisque, courant août, il y a quand même un certain nombre de gens qui ne sont pas disponibles. Nous reprenons début septembre jusqu'à la mi-novembre. Le débat dure à peu près quatre mois réels, effectifs, et plusieurs réunions auront lieu à nouveau en septembre dans la région, à Pierrelatte, en Avignon, etc.

Cette troisième réunion ne fait donc qu'inaugurer une série de réunions qui sont destinées à permettre l'expression du public sur ce projet qui est envisagé, c'est-à-dire qu'il n'est pas sûr d'être fait - on vous l'indiquera plus en détail tout à l'heure -, et surtout permettre l'expression de l'ensemble des gens qui, au sein de la population, ont quelque chose à dire, des questions à poser, des précisions à demander ou des avis à fournir sur tel ou tel aspect tel qu'il est envisagé aujourd'hui.

Ce débat public est placé sous la houlette si j'ose dire d'une Commission nationale qui date d'une loi de 2002 qui s'appelle d'ailleurs « démocratie de proximité », qui ne porte pas que là-dessus mais qui en particulier a organisé la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), qui est une commission indépendante, une autorité administrative indépendante qui est chargée, pour les très grands projets (les projets au-delà d'une certaine taille, d'un certain montant d'investissement, de plusieurs centaines de millions), de veiller à la participation du public lors du processus d'élaboration du projet. Pour les projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national et, deuxièmement, dès lors que ces équipements ou ces projets d'aménagement présentent de fortes conséquences socioéconomiques ou ont des impacts significatifs en matière d'environnement ou en matière d'aménagement du territoire, le projet est soumis à l'appréciation du public très en amont. C'est un point sur lequel je voudrais insister, le projet n'est pas décidé et, de toute façon, s'il se fait, vous verrez tout à l'heure qu'il ne se fera pas avant au moins cinq ans, car le temps d'étudier plus en détail le projet et le temps de le réaliser nécessitent plusieurs années.

Mais cette Commission a été organisée et ce débat public est nouveau puisqu'il n'a pas eu lieu pour le TGV qui a été réalisé il y a une dizaine d'années ou pour d'autres projets plus récents. Ce processus qui est très récent a pour objectif de répondre à une objection majeure que beaucoup faisaient et font encore pour les enquêtes publiques, c'est que l'enquête publique n'intervient que tardivement dans le processus d'élaboration quand un projet est pratiquement figé et quand il est très compliqué pour tout le monde de changer quoi que ce soit au projet. Parce qu'un commissaire enquêteur, quand il porte un avis sur un projet, finalement il a en gros comme choix de dire « oui » ou « non » ou « peut-être sous certaines conditions », mais pas de modifier fondamentalement le projet. Alors que, pour des grands projets, on voit très bien qu'il y a lieu de faire une discussion plus en amont, bien plus tôt, de sorte que le projet dont on vous parle, si un jour il se poursuit, fera l'objet ultérieurement d'une enquête publique, mais à ce moment-là sur un tracé beaucoup plus précis. L'intérêt de faire ce débat plus en amont, c'est que cela permet beaucoup plus de latitude sur le choix du tracé. Il n'y a pas encore aujourd'hui de tracé, il y a des fuseaux qui vont entre 5 et 10 kilomètres de large, cela veut dire qu'il y a du mou. Il y a du mou, donc du choix, donc des possibilités de tenir compte des avis qui sont exprimés. A l'inverse évidemment, le projet est moins précis que s'il s'agissait d'une enquête et donc, sauf exception, il n'est pas possible de répondre à la question de savoir où cela passe exactement.

On est dans un processus où il y a une première étape d'élaboration d'un projet où l'avis du public est demandé et où les possibilités de définir le tracé sont encore larges et une deuxième étape qui viendra, le cas échéant, dans quelques années, et qui sera une enquête publique sur un projet

beaucoup plus précis et qui aura, bien sûr, dans l'intervalle, tenu compte de tout ce qui aura pu être dit lors du débat public et de l'enquête publique.

Un point également sur lequel la loi a insisté, c'est que le projet tel qu'il est présenté peut être discuté. Les questions que vous pouvez poser peuvent porter sur les modalités de réalisation du projet, ses conséquences sur l'agriculture, sur la viticulture notamment ici, mais également sur l'opportunité du projet. Comme on est très en amont, on peut, on a le droit, on a même le devoir de poser les questions les plus fondamentales. On ne porte pas le débat uniquement sur la question du « comment le projet va se réaliser, à quel endroit ? » mais également sur le pourquoi ? Pourquoi le projet doit se faire ? Telle est la question que vous êtes susceptibles de poser et que la loi a prévu de poser en amont. Quand un maître d'ouvrage comme GRTgaz a engagé beaucoup d'argent dans la préparation d'un projet, on ne va pas lui dire au dernier moment : « Votre projet est inutile » Il vaut mieux le faire en amont, il vaut mieux poser toutes les questions dès maintenant et on espère que les choses se dérouleront pas forcément à la première réunion qui a lieu quelque part, mais progressivement à l'occasion du débat.

Une autre caractéristique particulière, c'est que la CPDP que nous constituons et que je vais vous présenter a plusieurs rôles. Le premier d'entre eux, c'est d'être indépendante. On est totalement indépendant de GRTgaz. On ne s'est pas mis sur deux tables parce qu'on se regarde en chien de faïence, mais d'un autre côté, on ne dépend pas de GRTgaz, la société qui présente le projet. On dépend de la CNDP. Les membres de la CPDP qui sont à la tribune ou ceux qui sont dans la salle ne sont pas là pour défendre le projet, ils sont là pour veiller à ce que le débat public se fasse dans de bonnes conditions, c'est-à-dire que les questions soient posées, que des réponses soient apportées. On demandera d'ailleurs à ceux qui ont posé une question si la réponse correspond à leur question, même si le contenu ne correspond pas forcément à ce qu'ils souhaitent, mais au moins on pourra veiller à ce que le débat ait lieu vraiment et ne soit pas occulté par tel ou tel écran de fumée.

La CPDP n'a pas à se prononcer sur le projet, contrairement à une enquête publique où le commissaire enquêteur donne un avis à la fin sur le projet et la décision est prise en fonction de cet avis. Pas forcément en l'appliquant tel quel, mais du moins en en tenant compte. La CPDP n'a pas à fournir d'avis sur le projet. Nous faisons à l'issue de la période de débat proprement dit un rapport dans lequel nous indiquons comment cela s'est passé, les principales opinions qui ont été exprimées, sans porter de jugement sur les avis qui ont été exprimés. Ce rapport est synthétisé par la CNDP : il y a toute une procédure qui veille à ce que les choses soient faites proprement. Et surtout, c'est l'un des intérêts du débat public, le maître d'ouvrage, GRTgaz, à l'issue de ce rapport que nous ferons et qui sera fait par la CNDP, aura trois mois pour répondre par écrit sur les différentes objections, les différents avis qui ont été fournis et pour prendre des engagements pour l'avenir. C'est-à-dire que, si le projet doit se faire, il se fera sous telle et telle condition, de telle façon, voilà comment on a entendu ce qui s'est dit. Cet engagement est public, c'est-à-dire que vous aurez la possibilité de consulter si vous le souhaitez par Internet ou d'une autre manière le résultat des travaux qui auront été faits pendant un certain nombre de mois. Combien de mois ?

Je résume rapidement. La loi a fixé, parce qu'il faut bien se donner un délai sinon cela peut durer indéfiniment, un délai d'en gros un an pour l'ensemble du débat. Il y a d'abord des décisions préalables qui sont prises par la CNDP pour dire s'il faut faire un débat ou pas parce que tous les projets ne sont pas soumis à débat public. Pour le projet Eridan, compte tenu de son importance et de ses conséquences sur l'environnement et sur les problèmes agricoles, économiques et autres, il

était évident qu'il fallait un débat public, donc il n'y a pas eu trop de discussions, mais il y en a d'autres pour lesquels il y a plus de discussions.

Ensuite, il y a une CPDP qui est nommée. Ensuite, on rentre dans la phase de préparation du débat parce que vous vous doutez bien que, pour un débat de cette nature, il faut préparer des documents d'information. Ils ont été préparés par GRTgaz, mais on a vérifié qu'ils contenaient l'essentiel de ce qui était nécessaire pour pouvoir lancer le débat. On n'a pas la prétention, et GRTgaz n'a pas la prétention de répondre à l'avance à toutes les questions, mais d'un autre côté, il faut bien, et c'est le cas, que le dossier qui a été fait permette de savoir à peu près où cela passe, quels sont les problèmes qui ont été étudiés et les raisons pour lesquelles ce fuseau a été préféré à un autre.

Ensuite, le débat proprement dit démarre. Le débat a été lancé à la mi-juin par une information publique, des conférences de presse et la mise à disposition du public des dossiers. Egalement aussi par l'ouverture d'un bureau, que l'on a mis en Avignon - il fallait bien le mettre quelque part, on ne va pas en faire autant qu'il y a de communes -, rue Joseph Vernet, où il y a jusqu'à la fin de l'année en gros, puisque c'est à peu près la durée du débat, la présence permanente de trois ou quatre personnes et de documents qui permettent à chacun de s'informer mais aussi de poser des questions par écrit.

Le débat a démarré à la mi-juin, on en est à la 3^{ème} réunion, et il va durer grosso modo jusqu'à la mi-novembre sachant qu'il y aura en gros une réunion par semaine sauf pendant le mois d'août, qui vont s'échelonner sur l'ensemble du tracé, avec différentes réunions, des réunions générales et des réunions thématiques. Dans les sujets qui sont susceptibles d'être abordés, j'ai abordé au départ le sujet de l'opportunité du projet qui nous paraît tout à fait dans les cordes si je puis dire de nos débats publics, mais il y a également aussi les sols. Dans la mesure où il s'agit un ouvrage enterré, ce n'est pas tout à fait neutre. Quand on veut repérer des fondations romaines ou antérieures, on regarde des photos aériennes et on voit les endroits où des murs ont été construits. Il est clair qu'un tuyau de 1,20 mètre de diamètre intérieur – cela fait un peu plus à l'extérieur -, cela se voit et de toute façon cela a une incidence sur le sol, sur l'écoulement des eaux, sur les questions de biologie des sols et probablement aussi – vous êtes bien placés pour le savoir – sur ce qui se passe au-dessus. C'est un sujet qui, bien que caché si j'ose dire, est un problème qui nous paraît important et qui nous paraît susceptible d'être posé au cours de ces différentes réunions publiques. Voilà pour l'organisation générale du débat : en gros 6 mois (4 mois de débat et puis les conclusions avec un engagement public du maître d'ouvrage), les thèmes sur lesquels on peut travailler.

Quelques règles simples : on fait une réunion publique, on ne pèse pas si je puis dire le poids respectif de la parole des uns et des autres, on estime que toute parole, à partir du moment où elle est argumentée, a le droit de s'exprimer. Un homme, une femme égale un avis (je ne vais pas dire une voix parce qu'on ne vote pas). Il y a l'équivalence entre les différentes personnes qui sont au sein du débat.

La transparence, cela va de soi : c'est notre rôle principal, en tant que Commission, de veiller à ce que chacun puisse s'exprimer, mais également que les réponses qui sont données soient correctes.

Enfin, il faut que les avis soient argumentés, il ne faut pas se contenter de sauter sur sa chaise comme un cabri en disant : « on est pour », « on est contre ». C'est bien gentil, mais cela ne fait pas avancer le débat. Voilà.

Pour finir sur les questions concrètes, je voulais préciser quels étaient les membres de la Commission. Il y a Patrick Legrand qui en est le Président, qui n'est malheureusement pas là puisqu'il est cloué au fond de son lit, mais qui est là quand même en pensée, il s'intéresse de près à ce que l'on fait. Il est vice-président de la CNDP, il a donc une position permanente nationale sur le sujet, et puis il a un passé également puisqu'il a été Président pendant quelques années, et il en est toujours Président d'honneur, de la Fédération nationale de l'environnement des associations de protection de la nature et il a travaillé pendant une bonne quinzaine d'années comme chercheur à l'INRA.

Il a tenu à ce que la CDPD ait une parité, il y a autant de femmes que d'hommes, on est six. A la tribune, c'est difficile, comme on est trois, d'avoir la parité, mais il y aussi des gens dans la salle. Je vois Patricia Watenberg qui va peut-être se lever de manière à ce que tout le monde la voit, qui est membre de la CPDP, qui est juriste de formation et qui est, entre autres fonctions, Présidente du centre INRA (Institut national de la recherche agronomique) à Paris. Il y a deux personnes à la tribune : Ghislaine Guiran, qui est la régionale de l'étape, qui travaille dans la région d'Avignon sur les problèmes d'environnement et d'énergie, Pierre Gervason qui est ingénieur chimiste qui a lui-même commis quelques tuyaux à l'époque où il était en activité puisque, maintenant, il est jeune retraité. Il a posé des tuyaux un peu partout en France, qui ne transportaient pas forcément du gaz naturel, mais de l'éthylène et des trucs éventuellement plus chauds et plus délicats à manipuler. Moi-même, Michel Giacobino, je suis ingénieur des Ponts et Chaussées, nul n'est parfait, mais j'ai également dans un jeune temps travaillé au Ministère de l'environnement et puis je me suis intéressé de près à plusieurs occasions à ces questions de débat public. J'allais oublier Violette Le Quéré-Cady, qui vient timidement de se lever et qui s'est rassise, qui est également membre de la CPDP. Elle est en dehors des tuyaux complètement, elle ne sait pas ce que c'est qu'un tuyau de gaz, elle ne sait pas ce que c'est que le gaz, enfin, elle commence à le savoir un petit peu parce qu'elle a quand même lu les dossiers, mais son métier de base est d'être scénariste et dessinateur de BD. Vous allez me dire : quel est le rapport ? Il est intéressant d'avoir des gens qui sont capables d'avoir un œil neuf sur ce que l'on fait. Je pense qu'elle peut être assez utile – Violette, excuse-moi pour ce terme – dans ce débat parce qu'elle peut entendre sans doute des choses que l'on ne voit pas nous-mêmes si j'ose dire et puis elle a déjà participé à un autre débat public, sur ITER en Provence, ce n'est quand même pas un truc tout à fait négligeable. Pardon, elle n'a pas participé à ITER, c'est le Président, qui n'est pas là aujourd'hui, Patrick Legrand, qui a présidé la CPDP sur ITER en Provence. Violette Le Quéré n'a pas participé à ITER ; par contre, il y avait quelqu'un qui faisait un peu la même chose. Violette Le Quéré a travaillé sur des BD qui essayent de présenter de manière humoristique et claire un certain nombres d'objets scientifiques comme les OGM.

Comme je l'ai dit, nous avons un bureau permanent en Avignon, 48 rue Joseph Vernet. Nous avons une Secrétaire permanente qui est Annie Augier, elle est retenue ailleurs aujourd'hui. Elle n'y est pas d'ailleurs à temps plein, elle est localisée en fait à Lyon. Sa collaboratrice, Camille Gagneux, est debout sur votre gauche. Elle vient régulièrement en Avignon pour s'assurer que tout va bien. Egalement, il y a Valérie Robert, qui est tout au fond, qui est notre chargée de communication, qui travaille à plein temps jusqu'à la fin de l'année sur ce débat public. Il ne faut pas jouer aux timides en se cachant derrière des porte-manteaux, surtout qu'ils sont vides. Et puis Julie Lebar, qui est quelque part, je l'ai vue tout à l'heure, elle a dû sortir.

On arrive au débat. Simplement sur le débat, vous avez une caméra qui filme tout ce que vous dites, tout ce qu'on dit (moi aussi). Vous avez également quelqu'un qui prend en note tout ce qui se

dit et qui le retranscrit pour qu'on puisse le lire (on appelle cela le verbatim en termes techniques) et surtout qui, dans deux ou trois jours, vous permettra de lire l'intégralité du débat que nous avons aujourd'hui sur Internet, puisque c'est quand même le moyen le plus rapide, mais ce n'est pas le seul. Tout ce qui est dit par les uns et par les autres est bien enregistré et permet de faire que les réunions se succèdent les unes après les autres, mais ne sont pas indépendantes les unes des autres. Vous avez déjà vu sur le site de la CPDP les verbatims, l'intégralité des débats qui se sont tenus à Avignon et à Maussane. Cela fait 40 pages à chaque fois, je ne vous demande pas de lire tout cela. Et vous aurez dans quelques jours celui qui se tient ce soir.

Voilà pour la présentation générale du débat. Il y a un peu d'impatience, à juste titre, vous m'excuserez d'avoir été un peu long. On va maintenant passer, si vous en êtes d'accord, la parole à GRTgaz, M. Bourjas, M. Seimandi et ses collaborateurs pour vous présenter le projet, sachant que c'est à eux essentiellement que s'adresseront les questions. Nous veillerons à cette table à ce qu'il y ait bien des réponses à toutes les questions et que les gens qui posent des questions soient satisfaits des réponses. M. Bourjas, à vous.

II. Présentation du projet Eridan

Daniel BOURJAS, directeur régional de GRTgaz

Merci M. Giacobino. Mesdames et messieurs, bonsoir. Je me présente : Daniel Bourjas, directeur régional de GRTgaz. A mes côtés, Georges Seimandi, directeur du projet, et Jean-Noël Connangle, qui est chef du projet et qui va vous faire une présentation un peu plus détaillée de notre projet.

Ce débat revêt une importance importante pour nous. Il nourrit le projet, en permettant de riches échanges – c'est ce que nous souhaitons – sur les sujets qui vous préoccupent, mais aussi échanges sur GRTgaz, entreprise qui est peu connue, alors que GRTgaz couvre les 9/10^{ème} du territoire français. Ceci est peut-être dû au fait que nos ouvrages sont enterrés et ne se voient pas. De là à dire qu'ils ont peu d'impact sur l'activité humaine, j'é mets déjà une opinion qui va peut-être ouvrir le débat.

Cette réunion est centrée sur le thème de l'agriculture et de la viticulture. Elle revêt donc pour nous une grande importance puisque notre fuseau d'étude couvre beaucoup de terres agricoles. Nous avons là un défi particulier, nous maîtres d'ouvrage, pour que notre projet s'insère au mieux dans les pratiques agricoles mais aussi les ambitions agricoles, y compris au niveau local. Le choix de Saint-Laurent-des-Arbres pour débattre du thème de l'agriculture et de la viticulture est très bien choisi, dans les Côtes du Rhône. Je vais laisser la parole à mes collègues, mais je me suis déjà trahi, vous l'avez compris à mon accent, je suis gardois d'origine et, qui plus est, fils de viticulteur.

Georges SEIMANDI, directeur de projet GRTgaz

Monsieur le régional de l'étape, merci. Mesdames messieurs les élus, mesdames messieurs bonsoir, je vous remercie d'abord d'avoir consacré du temps à être ici ce soir en cette période estivale qui pourrait vous appeler ailleurs. Sans plus attendre, je vous propose une présentation du projet, de ses motivations et de ses caractéristiques. Nous ferons une présentation à deux voix avec Jean-Noël

Connangle. On va la faire volontairement courte – une vingtaine de minutes – pour laisser la plus large place au débat.

Ce projet, nous l'avons baptisé Eridan : finalement, le projet Eridan vise à créer de nouveaux moyens de transport du gaz naturel entre le Nord des Bouches-du-Rhône et le Nord de la Drôme. Donc une présentation générale, les caractéristiques du projet et ses motivations.

Même si c'est un peu égocentrique, permettez-nous de commencer par présenter la société GRTgaz. Comme l'a dit Daniel Bourjas, c'est une société peu connue. GRTgaz est une société de GDF Suez dont le métier est le transport du gaz naturel. Transporter du gaz naturel, cela veut dire exploiter un réseau, le maintenir, le surveiller en permanence, l'entretenir. Cela veut dire aussi le développer : nous sommes ici ce soir pour parler du développement du réseau de transport. Cela veut dire aussi commercialiser les capacités de transport : comme d'autres commercialisent du transport par péniche sur le Rhône, nous commercialisons des capacités de transport par canalisation.

Comme de partout en Europe, le transport du gaz naturel est une activité régulée. Le mot de régulation dans le domaine de l'économie et de la finance est à la mode, il est vraiment d'actualité. On pourra, si vous le voulez, développer ce concept en matière d'énergie, d'autant plus que c'est relativement nouveau en France, cela a une dizaine d'années et cela peut paraître d'autant plus compliqué. En France, la régulation du transport et de la distribution du gaz naturel est placée sous l'autorité de la Commission de Régulation de l'Energie, la CRE dans notre jargon. La CRE est une autorité administrative indépendante : cela veut dire qu'elle ne relève d'aucune tutelle de quelque administration que ce soit. Je dis cela parce qu'il y a eu un article dans la presse la semaine dernière qui parlait de l'administration de la CRE. C'est une autorité administrative indépendante, c'est le même statut que la CNDP ou, dans l'audiovisuel, que le CSA.

Notre métier, nous l'exerçons sur des objets techniques, sociotechniques dirait la CPDP, c'est en France 32 000 kilomètres de canalisations (en rouge sur cette carte), cela dessert totalement le territoire. Nous prenons le gaz naturel là où il arrive aux frontières maritimes ou terrestres et nous l'aménonons jusqu'aux grandes zones de consommation. Là, d'autres acteurs appelés distributeurs prennent le relais et d'autres acteurs encore appelés commercialisateurs le vendent à ceux qui veulent bien consommer du gaz naturel. Nous, GRTgaz, nous nous appuyons sur cette expérience de 32 000 kilomètres de canalisations depuis une cinquantaine d'années. Si vous regardez la carte du réseau ferroviaire français, vous voyez la même carte en fait : les grands axes, les grands flux sont toujours les mêmes et le réseau ferroviaire en France fait aussi 30 000 kilomètres de voies ferrées. On voit sur cette carte que le réseau est bien plus dense au Nord qu'au Sud : je vous invite à retenir cette indication, c'est aussi ce qui motive le projet Eridan. Sur cette carte ne figure pas ici dans le Sud-ouest un autre réseau de transport qui est sous la responsabilité de TIGF, une société du groupe Total. Donc deux transporteurs de gaz naturel en France.

De quoi va-t-on parler techniquement ? On va parler tout simplement d'une canalisation en acier qui circule sur plus de 200 kilomètres. C'est un chantier, s'il se réalise, qui dure environ 18 mois, ce qui ne veut pas dire que chaque parcelle est impactée pendant 18 mois, on pourra y revenir si vous le voulez, beaucoup moins. C'est un projet qui, aux estimations actuelles, relève de 500 millions d'euros. S'il se réalise, c'est un projet qui serait en service à l'horizon de 2015, on détaillera le calendrier en fin de présentation.

Je voudrais insister sur le fait que c'est un projet qui n'est pas décidé aujourd'hui. Quand vous êtes directeur de projet et que vous partez sur un projet comme celui-là, vous vous dites : « quand faut-il commencer à en parler à l'extérieur ? » Nous avons pris le parti d'en parler plutôt trop tôt que trop tard. Trop tôt, cela voudra dire que peut-être à la fin du débat, on vous dira « finalement, on arrête » et vous aurez le droit de nous dire « tout ça pour ça », mais si c'était trop tard, vous nous auriez dit des choses bien plus cruelles et nous avons préféré la première variante, on pourra en discuter si vous le souhaitez. En tout cas, on a la faiblesse de croire que de débattre d'un projet qui n'est pas décidé, donc qui présente beaucoup de marges de manœuvre dans toutes ses dimensions, c'est un sacré atout pour le dialogue.

Vous allez me dire « à l'heure où un dernier rapport sur la consommation de gaz naturel dans le monde montrait que cette consommation diminuait, pourquoi encore un tuyau ? » Pour deux raisons essentiellement qui ne sont pas directement liées à l'augmentation des consommations. Il y a une raison stratégique, pour diversifier les approvisionnements énergétiques de la France à terme, et une deuxième raison qui vise à faciliter l'exercice du marché. Le marché du gaz naturel est un marché aujourd'hui ouvert, depuis une dizaine d'années. Je dirai presque que n'importe qui peut acheter du gaz naturel, et c'est vrai aussi pour l'électricité, à n'importe qui, alors qu'il y a vingt ans, il fallait taper à la porte d'une entreprise unique qui était GDF.

Nous ne sommes pas les seuls à faire cette analyse stratégique qui conduit à développer de nouveaux points d'entrée, de nouvelles voies d'approvisionnement dans le Sud de la France. Il y a trois autres projets qui sont à l'étude actuellement dans le Sud de la France qui impactent le réseau du Sud de la France. Nous avons repris sur cette carte les principaux axes du réseau de transport.

Dans l'estuaire de la Gironde, la société 4Gas imagine créer un nouveau terminal méthanier qui est à l'étude.

A Fos-sur-Mer, la société Shell étudie actuellement l'opportunité de créer un autre terminal méthanier en plus des deux qui sont actuellement en construction ou en fonctionnement par GDF Suez.

A travers les Pyrénées, un projet animé par les régulateurs français et espagnols et par les transporteurs français et espagnols vise à créer une nouvelle liaison à travers l'Est des Pyrénées entre les réseaux de transport français et espagnols.

Si au moins un des ces trois projets voit le jour, nous serons amenés à renforcer cet axe-là. Si aucun de ces projets ne voit le jour, il est possible que nous ne fassions pas le projet. Je dis « possible » parce qu'à l'heure d'aujourd'hui, si aucun de ces projets ne se réalise, on ne fera pas le nôtre, mais peut-être que d'autres opportunités peuvent se présenter.

On a une sorte de goulet d'étranglement dans la Vallée du Rhône sur le tronçon Saint-Martin-de-Crau – Saint-Avit, les deux nœuds du réseau où le projet est dessiné. On a un réseau qui est en sous-capacité si ces projets se réalisent.

Si vous le permettez, un débat public permet aussi d'aborder la question de l'opportunité, de l'intérêt. Sans être trop long, je vais essayer d'expliquer cette question de diversification des approvisionnements. Aujourd'hui, en France, les approvisionnements en gaz naturel sont assez bien répartis entre la Norvège, les Pays-Bas, la Russie et l'Afrique, si bien que l'on a pu traverser des

crises que l'on a connues assez récemment en matière d'approvisionnement. Mais pour demain, l'équation est totalement différente. Les réserves européennes de gaz naturel vont fondre comme neige au soleil et, en même temps, la consommation à l'Est du continent eurasiatique va croître de manière exponentielle : on connaît tous les taux de croissance de la Chine et de l'Inde par exemple. Au milieu, trois pays, la Russie, le Qatar et l'Iran, concentrent à eux seuls 60-70 % des réserves de gaz naturel. D'un côté, on a en Europe des consommateurs qui vont continuer à consommer du gaz naturel et on pourra y revenir parce qu'il y a le Grenelle de l'environnement qui met les énergies fossiles à l'index et on sait tous que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Donc, d'un côté en Europe, on va toujours avoir besoin de gaz naturel, de l'autre côté, les Chinois, les Indiens, etc. vont avoir besoin aussi de gaz naturel et trois pays aux sensibilités sociopolitiques qui peuvent être compliquées concentrent énormément de réserves. Si l'on ne veut pas être trop dépendant de l'un de ces pays, il nous faut créer de nouvelles voies d'approvisionnement. Le projet Eridan est un maillon – et il y en a bien d'autres – qui vise à créer en France et en Europe une nouvelle voie d'approvisionnement.

Deuxième motivation du projet (il y en a deux pour des raisons didactiques, mais elles se rejoignent), pour que le marché s'exerce et pour que la société historique GDF Suez ne soit pas trop majoritaire dans les ventes de gaz, il faut que, dans les canalisations, il y ait de la place pour d'autres. Pour que le marché s'exerce, il faut que le réseau soit fluide, présente suffisamment de place et il faut donc créer de nouvelles infrastructures. Au bout du compte, la théorie du marché veut que ce soient les consommateurs qui en tirent bénéfice puisque plus il y a concurrence plus les prix sont attractifs.

Vous l'avez vu, il y a beaucoup de paramètres qui conditionnent le projet, il y en a un qui nous tient particulièrement à cœur, il faut qu'un projet comme celui-là se fasse en totale sinon harmonie, en totale synergie, en totale cohérence avec les ambitions des territoires concernés : on parle d'insertion territoriale par exemple. Le projet Eridan dans le territoire, c'est un petit peu compliqué parce qu'on est ici le long du Rhône, entre le massif alpin et le massif central, dans un territoire aux caractéristiques très marquées.

En matière de dynamique démographique, on a des endroits où la population croît deux fois plus vite que la moyenne nationale, et sur vingt ans, cela fait du monde. C'est un territoire qui est fortement marqué par les activités économiques. En face d'ici, Marcoule, plus au Sud l'axe Saint-Martin-de-Crau – Tarascon – Arles, un peu plus au Nord Montélimar, Valence, Romans et Pierrelatte.

Un territoire marqué par des productions agricoles et viticoles de qualité à forte valeur ajoutée, fruit d'années d'efforts par les gens de la profession pour arriver à ce résultat.

Un milieu naturel également remarquable.

Un territoire concerné par de nombreuses installations et infrastructures, qui fait, nous semble-t-il ressentir aux décideurs publics et aux populations un vrai sentiment de saturation. On doit reconnaître que, quand on est allé prendre des premiers contacts sur le terrain, beaucoup nous ont dit : « Encore chez nous ! ». C'est donc pour nous un véritable défi que d'arriver à dessiner cette infrastructure dans le territoire concerné.

C'est pour cela que les premières études, on les a voulues à travers un dialogue et pas tout seuls dans notre coin. On a zoomé sur des thématiques agricoles, écologiques, d'urbanisme, avec des experts que l'on a voulu régionaux. On a présenté le premier fuseau voici un an aux élus locaux pour des premiers ajustements et on compte beaucoup en 2009 sur le débat public pour faire encore évoluer ce projet en même temps que les études réglementaires dites d'impact et de sécurité courent.

Maintenant, vous allez me dire : « Où est-ce que cela passe ? » On parle donc au stade du débat public non pas d'un tracé à l'échelle de la canalisation mais plutôt d'une bande d'étude que, dans notre jargon parfois un peu technocratique, on appelle fuseau d'étude. Pour élaborer le fuseau qui vous est présenté, il n'y a pas de recette miracle, cela dérange toujours quelqu'un. Par contre, il y a des principes directeurs, outre le dialogue, que je voudrais vous énoncer ici.

Le premier vise à éviter les zones urbanisées. Il est bien entendu qu'un chantier comme celui-là, on ne va pas le faire en ville. J'entendais ce matin quelqu'un qui disait : « Est-ce que cela va passer dans la rue à Saint-Laurent-des-Arbres ? » Non, cela ne passera pas dans la rue à Saint-Laurent-des-Arbres, on évite les zones urbanisées et donc, par essence, on va cheminer, plutôt en plaine, dans les zones agricoles et dans le milieu naturel. Il est aussi question, en évitant les zones urbanisées ou promises à l'urbanisation, d'écouter les élus locaux qui nous disent : « S'il y a votre canalisation, demain je ne peux plus construire ». D'ailleurs, certains nous ont dit : « Dans la Vallée du Rhône, nous vous invitons à creuser l'idée d'emprunter les zones inondables » parce que, dans le plan de prévention du risque inondations sous l'autorité du préfet de bassin qui est le préfet du Rhône, beaucoup de surfaces ont été déclarées inondables, donc inconstructibles. Aujourd'hui, notre fuseau, suite à cette suggestion, chemine pour au moins un tiers de sa longueur dans des zones déjà déclarées inondables.

Autre élément essentiel, il s'agit bien sûr de préserver les potentiels des productions agricoles à terme. Bien entendu, pendant les travaux, il se passe des choses : on pourra en parler.

Il s'agit aussi de conserver la pérennité du patrimoine naturel en dehors de la période des travaux.

Et puis, nous sommes aussi exploitants et comptables de nos finances, il s'agit aussi pour nous de limiter les sur-longueurs par rapport au trajet direct parce qu'à 2 millions d'euros le kilomètre, le détour se chiffre vite.

Voilà le fuseau d'étude qui se dessine sur l'écran. Du Sud vers le Nord, on contourne le massif des Alpilles pour ensuite aller tout droit et se retrouver dans le Gard en franchissant le Rhône au niveau d'Aramon et de Tarascon. Nous continuons ensuite plein Nord, mais à un moment donné, nous rencontrons l'agglomération de Montélimar que nous laissons à l'Ouest pour retrouver à ce moment-là un tracé plus direct jusqu'au Nord pour aller à l'extrémité de Saint-Avit en passant entre Valence et Romans. C'est un fuseau d'étude pour le dialogue, les frontières ne sont pas étanches. Si les arguments viennent à expliquer qu'il faut aller ailleurs... Certains d'entre vous dans la salle savent que l'on a déjà discuté avec eux de l'opportunité, de l'intérêt dans le Gard, d'aller voir à l'extérieur de ce fuseau. Les études sont en cours, si vous le souhaitez, on peut y revenir publiquement et vous dire où l'on en est de nos réflexions.

Jean-Noël CONNANGLE, chef du projet GRTgaz

Je vous propose de parler de l'ouvrage en lui-même. Ce sera le plus résumé possible. Ce sera un tube en acier enterré, un tube en acier haute résistance, de 200-220 kilomètres de long, enterré au minimum à 1 mètre de profondeur, le tube fera 1,20 mètre de diamètre et la pression sera à 80 bars. Avec ces données-là, je vous ai décrit 99 % de l'ouvrage.

Maintenant, on peut rappeler les accessoires annexes, mais qui sont les plus visibles. C'est d'abord le poste de sectionnement, une vanne dont les éléments de manœuvre apparaissent en surface, cela correspond à une petite enceinte close. L'étude de sécurité va déterminer le nombre de ces robinets de sectionnement. Le principe est basé sur le fait de tronçonner l'ouvrage pour des raisons de sécurité qui permettent, par tronçon, d'isoler. Et enfin d'atterrir ou de partir de deux stations aux extrémités, à Saint-Martin-de-Crau et à Saint-Avit, des stations qui existent.

Maintenant, on va regarder les impacts au moment des travaux. L'élément fondamental, c'est ce qui va représenter l'essentiel des travaux, ce sont des travaux en ligne. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il faut passer des engins capables de supporter des charges lourdes, le tube pèse entre 400 et 900 kg au mètre. Il faut donc prévoir une piste dédiée parce que ces engins ne peuvent pas emprunter le réseau routier. Vous voyez sur le transparent une piste pour que les engins passent, le tube qui sera positionné à côté des tractopelles et puis les tronçons qui seront soudés bout à bout. On va donc avoir une 1^{ère} équipe qui va ouvrir la piste (il faut noter cette notion d'équipes successives) en avançant, une équipe qui va poser les tubes en avançant, une équipe qui va souder les tubes bout à bout en avançant, une équipe qui va faire la tranchée et, une fois que la tranchée est terminée, le tube soudé sera mis en place à l'intérieur. Je voudrais attirer votre attention sur les deux petits monticules à votre gauche. Là, on fait un tri des terres, entre les terres superficielles (arables) et les terres du reste du déblai.

La largeur de la piste sera comprise entre 25 et 35 mètres, la nuance sur la largeur est étroitement liée d'une part à la profondeur de la tranchée et d'autre part à la nature des matériaux (plus le matériau est résistant, plus la tranchée peut être presque verticale ; plus le terrain est meuble, plus la tranchée doit avoir un peu de pente).

Je ré-attire votre attention sur le fait que les travaux vont avancer. Pour les impacts suivants, je vais commencer par le bruit lié aux engins. Outre le fait que les engins respecteront les niveaux sonores réglementaires, le bruit va se déplacer. L'impact existera, mais il faut noter cette notion de déplacement.

Préliminairement aux travaux d'ouverture de piste, nous avons mis en préambule les diagnostics archéologiques parce que ce sont les premiers travaux qui se passeront, mais ces travaux aujourd'hui sont laissés à l'appréciation des conservateurs régionaux, qui définissent le cahier des charges de ce que seront les diagnostics.

Enfin, je continue sur les impacts des travaux, dans la zone où passe la piste, il y a une agriculture qui est pénalisée pendant la durée des travaux, mais il existe un dispositif d'indemnisation qui permet à l'exploitant de ne pas subir de préjudice pendant cette période où la culture ne peut pas se faire.

Le deuxième impact est sur la faune/flore. C'est là où l'on rejoint toutes les études que l'on essaye de faire jusqu'à maintenant pour détecter la faune, quels types, la flore, de la même manière pour soit les éviter, réduire les impacts ou éventuellement les compenser. Je donne un exemple de mesure compensatoire, pour une zone de coussoul abîmée, on a trouvé une surface équivalente. Un autre exemple de compensation, pour certains types de haies d'une nature très spécifique, on a replanté l'équivalent en longueur à côté.

Dans les impacts travaux, je préfère terminer par une note positive, c'est la retombée économique du fait de la présence de cette activité pendant au moins 18 mois. On peut penser qu'il y aura au moins un millier de personnes qui seront mobilisées pendant le chantier.

Par ailleurs, GRTgaz a un ouvrage plus long, donc plus de frais de maintenance et d'exploitation.

Maintenant, après les travaux, il restera le principe dit de la servitude, qui est un principe qui est en usage un peu partout pour tous les ouvrages enterrés. Ce sera une bande de 20 mètres de largeur, que l'on peut éventuellement réduire à 10 mètres, mais reprenez le principe de 20 mètres, sur laquelle est interdite toute construction et la plantation d'arbres de haute futaie.

Autre impact, l'impact sur l'urbanisation. En dehors de cette bande de servitude, on considère que l'impact sur l'urbanisation de manière générale, à l'échelle de l'ensemble de l'ouvrage, sera pratiquement insignifiant au regard de la longueur.

Le deuxième, c'est l'impact sur l'agriculture. Le principe, on l'a évoqué tout à l'heure, c'est de préserver le potentiel des productions agricoles. Les études et les concertations que l'on fait avec vous doivent faire en sorte que l'agriculture va récupérer ses droits, comme la nature d'ailleurs. C'est l'une de nos préoccupations essentielles.

Enfin, pour les autres usages, on considère qu'il n'y a pas d'impact significatif. Sur le milieu naturel, on détecte et on identifie les précautions à prendre, on considère qu'à l'échelle de l'ensemble du chantier, les impacts sur le milieu naturel seront considérablement réduits.

Enfin, sur le paysage, la photo à votre droite vous montre un paysage où la nature et l'agriculture ont récupéré tous leurs droits. Néanmoins, on tient quand même à signaler la présence de cette canalisation par ces petites bornes jaunes.

Georges SEIMANDI, GRTgaz

La dernière diapo, on a été un peu long, pardonnez-nous, sur le calendrier. Nous sommes en 2009 en train de faire un débat public. Si après le débat public, nous décidons que le projet se fait à la lumière de l'évolution du contexte et du débat public, ce projet passe par une demande d'autorisation ministérielle, que nous sollicitons dans un an comme maintenant. Les services de l'Etat ont 18 mois ou un peu plus pour instruire ce dossier, si bien que le ministre et les préfets peuvent reconnaître l'ouvrage d'utilité publique, ce qui est pour nous le feu vert administratif officiel pour enclencher le projet. Cela passerait par un début des travaux dans quatre ans comme maintenant pour une mise en service à l'horizon 2015. Voilà, on a été un peu long, pardonnez-nous. On est à votre disposition avec les collègues et partenaires dans la salle (merci d'être là) pour répondre à vos questions.

III. Questions/réponses

Pierre GERVASON, CPDP

Merci, je reprends le micro. Je ne suis pas le régional de l'étape, cela s'entend. Nous sommes un peu hauts par rapport à la salle, je le regrette, cela fait un peu magistral mais c'est ainsi.

Je voudrais préciser 2-3 points sur le déroulement du questions/réponses. On vous demande de lever la main pour que les hôtesse vous passent un micro. Lorsque vous intervenez, veuillez donner votre nom et vos qualités, afin que ce soit repris dans le verbatim. Tout le monde peut intervenir et poser toute question, du local, du régional à la politique internationale de l'énergie. Pour les personnes qui auraient des questions ultérieures, vous pouvez aller à Avignon, écrire, téléphoner, envoyer des mails...

Nous allons commencer les questions/réponses. J'allais vous proposer d'intervenir, je vois que vous piaffez depuis un bon moment. La parole est à vous.

Patrick VACARIS, maire de Rochefort-du-Gard, conseiller général du canton de Villeneuve, Président du syndicat mixte des bassins versants du Gard rhodanien

J'ai été mandaté par les dix communes qui pourraient être traversées par ce projet pour être leur porte-parole, avec l'appui de notre député, le Président du Conseil général. Je voudrais dire avec beaucoup de courtoise républicaine, je vous rassure, on ne saute pas sur notre chaise. Sur l'opportunité du projet, les élus locaux, nous sommes beaucoup trop bêtes pour nous prononcer, je ne crois pas que c'est à nous de porter un avis quelconque. C'est vrai que l'on parle de plus en plus de préserver les énergies fossiles, mais j'ai envie de dire, si une entreprise se propose d'investir 500 millions d'euros, je suis un citoyen à part entière et quelque part, je pourrai m'en réjouir.

Par contre, il faut que vous preniez en compte que nous sommes les porte-parole élus démocratiquement d'une population. C'est vrai qu'à ce jour, je l'ai déjà dit et je le redis publiquement, je suis étonné que l'on ait déjà écarté le fuseau sur la rive Est, c'est-à-dire sur la rive gauche du Rhône. On m'a dit qu'il y avait des agglomérations, des parcs régionaux à protéger, on m'a dit beaucoup de choses, mais à l'heure d'aujourd'hui, je ne pense pas que l'on ait un document que l'on puisse opposer à nos populations.

Deuxième point, je le répète, sur l'opportunité, nous ne sommes pas compétents ; par contre, c'est vrai que l'on vit très mal de devoir être encore traversés par des infrastructures diverses et variées. Nous avons payé un lourd tribut au TGV, on se demande bien pourquoi à un moment – évidemment, ce n'est pas de votre fait – il est devenu gardois pour redevenir vauclusien. On paie un lourd tribut à l'autoroute. Nous ne sommes pas opposés à l'aménagement du territoire, mais vraiment, pour les gens qui vivent sur place, quelle est la plus-value ? Evidemment, nous sommes des citoyens à part entière, mais nous sommes aussi des représentants des populations locales. Quelle est la plus-value d'un tel projet pour nos habitants ? Quelle est la plus-value pour nos agriculteurs ? Quelles vont être les contraintes en termes d'urbanisation ? La viticulture est notre richesse, mais on est aussi la première couronne d'Avignon, chaque commune a donc des projets d'urbanisation. Je le dis sans sauter sur ma chaise, on le vit très mal.

A l'heure d'aujourd'hui, je le répète, sur l'opportunité, je n'ai pas de compétence particulière, mais quand même nous sommes étonnés que le doublement du gazoduc existant sur la rive gauche ait été aussi rapidement écarté. Je n'aurai pas d'élément de réponse – je ne me fais pas trop d'illusions –, mais je souhaiterais que l'on puisse avoir une réponse détaillée. C'est une exigence de la part des élus locaux à l'égard de la CNDP. Je vous remercie.

Pierre GERVASON, CPDP

GRT veut-il répondre ?

Georges SEIMANDI, GRTgaz

Monsieur le conseiller général Vacaris, merci de cette intervention. Je me souviens que la dernière fois que l'on a parlé du fuseau, vous nous avez dit : « Vous ne m'avez pas convaincu ». Je ne sais pas si on peut avoir la prétention de le faire ce soir, mais je voudrais que l'on utilise, pardon de parler pour la régie, dans la planche C la diapo 11. Je me permets de reformuler votre intervention : « Pourquoi encore chez nous ? Ce que vous nous avez présenté, GRTgaz, cela ne suffit pas pour nous convaincre. En tant qu' élu local, si jamais vous nous convainquez, qu'est-ce que vous nous dites pour que l'on puisse nous-mêmes convaincre nos populations ? » J'ai entendu une deuxième question sur la plus-value pour le local et une troisième préoccupation sur les contraintes d'urbanisation. Ces trois sujets, je vais essayer de les développer, mais rapidement.

Sur cette carte, nous avons fait figurer sur un fond IGN la Vallée du Rhône le fuseau d'étude. Ce que vous proposez, M. Vacaris, si j'ai bien compris, c'est : « Nous sommes à Saint-Martin-de-Crau et nous allons à Saint-Avit. On a déjà une canalisation tout droit. Pourquoi ne suivez-vous pas cette canalisation ? » Je vais essayer d'expliquer un petit peu cela, vous me direz si je vous ai convaincu. Dans le dossier du maître d'ouvrage, je pense que c'est déjà écrit, mais certainement assez mal puisqu'on ne vous a pas convaincu. Pourquoi ne peut-on pas aller tout droit ? Parce qu'ici, il y a une agglomération, Avignon, Carpentras, Cavaillon, Orange, cela construit, cela va construire, 150 000 habitants aujourd'hui, 200 000 demain d'après les prospectives, il n'y a plus la place pour passer un ouvrage comme celui-là sans gêner l'urbanisation. Vous allez me dire : « Nous à Rochefort, nous à Roquemaure, nous à Domazan, on a aussi besoin de construire. » Quand on regarde l'agglomération d'aujourd'hui et ce que les élus, les schémas directeurs veulent en faire demain, au niveau de l'urbanisation, il y a plus de place de ce côté. C'est la raison essentielle qui nous pousse à contourner par l'Ouest, parce que, si on contourne par l'Est, on se retrouve dans les Dentelles de Montmirail, dans le Ventoux, dans la montagne.

Raison supplémentaire, ici il y a un massif montagneux qui est le massif des Alpilles, on ne cherche pas à le protéger, les parcs naturels régionaux à la limite, pour nous, c'est presque l'idéal parce qu'on sait que l'urbanisation ne s'y développera pas à outrance. Il y a simplement un massif montagneux et une infrastructure linéaire n'a pas vocation à franchir les montagnes.

Troisième raison, aller dans le Gard, cela présente une difficulté, une sensibilité, c'est la viticulture dans le Gard, mais ici le fuseau concerne une quinzaine de kilomètres de vignes de Côtes du Rhône, ici le fuseau concernerait, même s'il y a déjà une canalisation, 60 kilomètres de vignes de Côtes du Rhône. Nous sommes très sensibles à ce que vous nous dites depuis un an et demi sur la

viticulture gardoise, mais vous pensez bien que, de notre côté, on ne choisit ni le Vaucluse ni le Gard, on choisit le moindre impact. Pour vérifier que c'est du moindre impact, on engage une étude détaillée là-dessus, qui vous donnera plus de détails sur ce sujet.

Sur la plus-value, c'est vrai qu'en France 75 % de la population a déjà le gaz naturel. On va donc mener une nouvelle canalisation sans même pouvoir faire profiter du gaz naturel aux communes traversées. Il y en a quelques-unes qui vivent avec bonheur j'espère l'usage de cette formidable énergie. Il n'y a donc pas de desserte locale.

Je vois deux plus-values : d'abord sécuriser les approvisionnements et bénéficier du meilleur prix pour les consommateurs de gaz, cela peut concerner des gens locaux mais c'est vrai que c'est au second degré. Si un projet comme celui-là peut avoir des plus-values, c'est sur les retombées économiques locales. 500 millions d'euros, si 10 % revient sur le territoire, cela fait 50 millions d'euros. Je ne suis pas en train de dire : on va faire les chèques à la fin de la réunion, mais si je pouvais exprimer quelque chose pendant ce débat public aux élus qui sont présents notamment, mettons-nous autour d'une table si ce projet continue pour voir comment on va ensemble maximiser les retombées économiques locales. C'est sûr que, si l'on ne fait rien, on va avoir le minimum de retombées et, l'expérience nous l'a montré, si on se met autour d'une table avec des points locaux d'emploi, avec les régions, avec les départements, avec les communes, avec les services de l'Etat, on peut maximiser ces retombées économiques locales. Il y a d'ailleurs une réunion publique spécifique sur le sujet.

Sur les contraintes en matière d'urbanisation, on peut construire une maison à 10 mètres d'une canalisation comme celle-ci. Simplement, la réglementation – s'il y a des gens des services de l'Etat dans la salle, ils peuvent éventuellement compléter – incite les collectivités, l'Etat et le transporteur à être vigilants pour que l'urbanisation ne se densifie pas dans une bande de 500 mètres de part et d'autre de la canalisation. Mais la seule limite totale à l'urbanisation, c'est les 20 mètres de large de la bande de servitude qui permet un accès.

Voilà ce que je voulais répondre, M. le conseiller général, vous me direz si je vous ai convaincu ou non maintenant ou à la fin de la réunion.

Pierre GERVASON, CPDP

Merci, avant de passer la parole à la personne au fond, M. Vacaris a un complément.

Patrick VACARIS, maire de Rochefort-du-Gard, conseiller général du canton de Villeneuve, Président du syndicat mixte des bassins versants du Gard rhodanien

Cette réponse un peu plus détaillée va être retranscrite, je suppose, dans un compte rendu. Je pense qu'il faut encore plus la détailler, M. Seimandi. En plus, il existe une canalisation sur la rive gauche : est-ce qu'on ne peut pas utiliser le même couloir de nuisance ? Est-ce qu'on ne peut pas, sur une bande de 10 m, prévoir 2 canalisations ? Il y a peut-être des raisons techniques, mais je suis incapable... Si on vous pose ces questions, c'est parce qu'on nous les pose et on nous les posera de plus en plus.

Georges SEIMANDI, GRTgaz

Non, dans la bande réservée à cet effet – parce que les bandes de servitude ont été calculées à l’origine, il y a trente ans, pour éventuellement accueillir une autre canalisation –, il y a 7 m de disponibilité. Or réglementairement, les 2 canalisations doivent être espacées d’au moins 10 m. Réglementairement et techniquement, dans ce que vous appelez le couloir de nuisance, non il n’y a pas la place.

Pierre GERVASON, CPDP

Est-ce qu’on peut admettre que cette partie n’est pas achevée, au contraire... Est-ce que Monsieur peut prendre la parole maintenant ?

Christian PALY, Vigneron, Président de l’interprofession des vins des Côtes du Rhône et de la Vallée du Rhône

Tout d’abord, merci d’avoir organisé ce type de rencontre. Evidemment, nous ne sommes pas favorables à un passage d’un tel projet dans le vignoble rhodanien, qu’il soit dans le Vaucluse, dans la Drôme ou dans le Gard.

D’abord, je voudrais faire un constat d’expérience. Chaque fois que nous avons eu à gérer ce type de dossier dans notre vignoble, on nous a évidemment promis très en aval du dialogue, de la discussion, des échanges, des retenues d’observations, on nous a présenté effectivement un fuseau d’étude, fuseau d’étude dans lequel, malheureusement, on s’est *in fine* chaque fois aperçu que les idées qui étaient dans l’esprit des promoteurs du dossier étaient retenues et que toute cette phase de discussions avait été, pardonnez-moi, plus de l’affichage qu’autre chose. J’espère que, cette fois-ci, vous me ferez mentir, et mentir profondément.

Je vais à présent vous expliquer pourquoi il ne faut impérativement pas que ce projet passe dans le vignoble rhodanien. Nous sommes là sur des cultures de très haute valeur ajoutée, de très haute valorisation en termes d’image et qui, malgré les difficultés économiques que rencontre la viticulture aujourd’hui, restent néanmoins un des principaux pourvoyeurs de richesses dans la Vallée du Rhône, d’emplois et de capacités à l’exportation et contribuent à l’intérêt stratégique et économique de notre pays.

De surcroît, le fuseau envisagé potentiellement touche des fleurons de la viticulture rhodanienne, de crus (Lirac et Tavel) et un Côte du Rhône Villages avec nom de commune Signargues dans le secteur de Rochefort-du-Gard et, quelle que soit l’éventualité de passage au sein de ce fuseau, malheureusement, nous ne pourrions pas éviter l’empiètement sur ces trois fleurons.

Egalement, nous ne sommes pas sur une culture annuelle, je vous le rappelle, nous sommes sur une plante pérenne, et sa destruction, quitte à ce qu’elle soit compensée *in fine* par une replantation, ne se joue pas à l’échelle d’une année, mais se joue à l’échelle de décennies, décennies en termes de qualité, de potentialité de production et donc derrière de commercialisation pour les vigneron concernés.

De surcroît, nous ne sommes pas dans un schéma de culture à très grande surface, nous sommes au contraire sur un schéma de micro-parcelles et nous faire croire que, même en avançant rapidement, le chantier n'aura un impact physique et économique que sur le canal emprunté, c'est faux. Les autres parcelles doivent être desservies en termes de capacité à aller les travailler, les poussières engendrées évidemment sont nuisibles à la culture de la vigne et à l'élaboration d'un vin de qualité.

Voilà, entre autres, les raisons pour lesquelles nous n'accepterons pas le passage de ce projet au sein du vignoble.

Un dernier point, par exemple l'appellation Tavel a dans son décret d'appellation l'incapacité à remanier ses sols, ce qui veut dire que ces parcelles, de part notre tutelle qu'est l'Institut national des appellations d'origine contrôlée, le ministère de l'agriculture, pourraient être déclassées *ad vitam aeternam*, engendrant une perte pour le vignoble et le vigneron non pas d'une année, deux années, trois années ou cinq années, mais pour toute la vie de la parcelle ! Je crois qu'il faut que vous l'intégriez dans votre raisonnement.

Vous avez fait allusion à deux points importants. Le premier, vos contraintes en matière d'environnement, d'urbanisme et d'activités économiques dont l'agriculture, dont la viticulture. Vous avez également fait allusion à une capacité à sortir de ce fuseau. Nous savons que, nonobstant le coût de cette éventualité, nous sommes en capacité d'intégrer vos trois paramètres en termes de contraintes, c'est-à-dire ne pas trop impacter l'environnement, ne quasiment pas toucher à la viticulture et ne pas approcher villages, villes et hameaux. Je crois qu'il faut que vous envisagiez très sérieusement cette alternative. Je suis à peu près convaincu que vous le ferez, mais je suis toujours très inquiet quand vous faites allusion à la chose et que, cinq minutes avant ou cinq minutes après, vous nous ramenez à la dure réalité des choses qui est, je crois, quelque deux millions d'euros chaque fois que vous rajoutez un kilomètre supplémentaire. Ces chauds et froids soufflés, j'attire votre attention – pardon, M. le Président, je suis un peu long –, si, par impossible, le vignoble rhodanien devait être concerné par ce projet, vous connaissez la capacité de réactivité du vignoble en la matière.

Pierre GERVASON, CPDP

Merci, votre question a deux aspects. Peut-être que Ghislaine ou Michel pourrait répondre à la première partie sur l'utilité, la finalité de ces réunions, du débat, du dialogue et ensuite GRT répondre à tous les points sur le fuseau, l'aspect travaux.

Ghislaine GUIRAN, CPDP

Merci d'abord d'avoir fait part de votre expérience. C'est justement là tout l'intérêt de ce processus de débat public qui est relativement récent, qui a pour objectif de pouvoir faire remonter l'ensemble des demandes et de pouvoir les intégrer dans le cadre des études préalables. Là, c'est quatre mois de débat qui visent à faire remonter l'ensemble des questions. Suite à ceci, un rapport de synthèse est rédigé par la CPDP et remis au maître d'ouvrage qui a ensuite trois mois pour apporter les réponses et pour intégrer ces éléments dans le cadre de ses études de faisabilité. Le processus est là, et c'est justement par rapport aux remarques que vous avez là qu'il a été construit

et qu'il vise à mettre à disposition ces outils et qu'il demande ensuite des réponses par le maître d'ouvrage.

Georges SEIMANDI, GRTgaz

Merci M. le Président d'Inter-Rhône. Vous avez fait un exposé très large et récapitulatif de tous les enjeux qui sont devant nous. De par notre métier et notre formation, je ne suis pas sûr que nous vous suivions techniquement sur tout, pardonnez-moi, aussi je demanderai au cabinet d'expertise qui a travaillé sur ce sujet pour nous, si la CPDP en est d'accord, de faire une présentation en quelques diapos des études que l'on a réalisées sur la viticulture et l'agriculture en général.

Pendant qu'elle se prépare, je voudrais répondre à deux choses. D'abord, bien noter, M. Paly, le défi de vous faire mentir. Je ne sais ce qu'ont fait les aménageurs dans le passé, dont nous-mêmes, pour arriver à un tel climat de suspicion chaque fois que l'on se parle. Certainement, nous avons à battre notre coulpe, et c'est un vrai défi qui est devant nous, mais je dirai « chiche ».

Deuxièmement, vous disiez « il ne faut pas que ce projet passe dans le vignoble rhodanien ». Il y a une partie de la salle qui est de la région, aller entre le Sud des Alpilles et le Nord de la Drôme sans passer par le vignoble, ce n'est pas possible. « Rhodanien » pour moi, c'est les Côtes du Rhône, on n'est pas que dans le Gard.

Par contre, nous avons la prétention de dire que ce n'est pas incompatible. Il y a déjà eu 32 000 kilomètres de canalisations posées en France dans des endroits d'appellation prestigieuse, et d'ailleurs dans le Gard puisque le gaz est à Roquemaure, et de l'autre côté du Rhône où il y a aussi des Côtes du Rhône. Ma foi, quelques années après, on a proposé à quelques viticulteurs de faire un voyage d'études ensemble, la vigne a repris ses droits et la production, nous semble-t-il, mais vous avez raison, quelqu'un comme l'INAO pourrait le montrer, la vigne a repris ses droits, la production n'a pas été pénalisée dans la durée. Vous avez bien fait d'attirer notre attention sur les cultures pérennes. Il faut plusieurs années, oui, et s'il faut indemniser pendant plusieurs années, oui, à dire d'experts, ensemble.

Je laisserai Jean-Noël répondre sur la poussière sur les parcelles d'à côté. Nous avons bien intégré la « morcellisation » des parcelles dans le Gard rhodanien. Je crois que c'est l'un des atouts du transport d'énergie par canalisation que la souplesse de passage. L'un de mes collègues me signalait que, dans un projet fait récemment, deux tiers des tubes étaient coudés : si après cela, on dit que l'on va tout droit, je ne sais pas trop ce que c'est qu'un coude sur une canalisation.

Je vais passer la parole à Jean-Noël puis à Laurence Fabbri du cabinet ATP. Ce que je voulais vous dire, c'est : respecter tout ce que vous dites et construire une canalisation comme celle-là, oui, je crois que les solutions existent, c'est bien le débat public et la poursuite du dialogue qui permettra de trouver cela, mais je n'ai pas l'impression que l'on ait clos le sujet, j'espère que l'on va en reparler dans la soirée.

Christian PALY, Vigneron, Président de l'interprofession des vins des Côtes du Rhône et de la Vallée du Rhône

Pardonnez-moi de reprendre la parole, vous ne m'avez pas répondu sur la capacité technique et financière à sortir de ce fuseau.

Georges SEIMANDI, GRTgaz

Merci de ce rappel, pardonnez-moi de l'avoir oublié. En plus, avec votre introduction, le fait de l'avoir oublié va renforcer la suspicion. Il y a une diapo sur le sujet que j'appellerai après l'intervention du cabinet ATP et de Jean-Noël. Elle est pleine et entière pour répondre à votre question. Nous allons montrer une carte des passages que nous avons actuellement à l'étude, soufflés par vos confrères, avec des réserves que je vais évoquer, qui vous montre que l'on est en train de sortir du fuseau. Et d'ailleurs, on va peut-être se faire taper sur les doigts par la CPDP, mais c'est autre chose, on va l'assumer.

Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz

Je vais répondre sur les deux points : poussières, accès. La première chose, c'est que, dans les exigences contractuelles que l'on formule actuellement dans nos marchés, on renforce davantage toutes les atteintes vis-à-vis de l'environnement et notamment le proche environnement. Cela veut dire qu'en dehors du fait que l'on va mouiller les pistes, il y aura des conséquences financières vis-à-vis de l'entreprise si elle ne respecte pas ces principes de base de ne pas générer de poussières. Cela s'appelle la technique de l'arrosage.

La deuxième, c'est les chemins d'accès. Pareil, ce sera exactement le même principe parce que les chemins d'accès seront vus avec vous, vus avec la commune, vus avec le propriétaire, vus avec l'exploitant pour, au cas par cas parce que c'est un chantier qui avance et que les engins n'ont pas forcément tous la même taille, convenir avec vous où l'on peut passer et où l'on ne peut pas passer. Et l'on aura des exigences pénalisantes sur les marchés dès lors que le cahier des charges en la matière ne sera pas respecté. Je ne sais pas si j'ai répondu à la question.

Georges SEIMANDI, GRTgaz

Est-ce qu'on peut mettre le diaporama du cabinet ATP ? Peut-être que je vous laisse vous présenter ?

Laurence FABBRI, géographie, responsable du bureau d'études Atelier Territoires et Paysages (ATP)

Je suis basée sur Villeneuve-lès-Avignon dans le Gard rhodanien et je pense que je suis connue ou reconnue par certains d'entre vous puisque nous avons aussi échangé sur cette question du projet Eridan au sein du Gard.

GRTgaz nous a confié deux études à l'échelle de ce projet. La première, nous l'avons nommée le pré-diagnostic agricole sur l'année 2008. Je vais passer sur la démarche pour insister sur les objectifs et les résultats. Sur la base de ce qui vous a été présenté par GRTgaz à l'échelle de cette aire d'étude et des deux fuseaux Est et Ouest de part et d'autre du Rhône, identifier les enjeux et les sensibilités de l'ensemble des productions agricoles et ensuite formuler, hiérarchiser d'après ce regard agricole ces fuseaux Est et Ouest.

Notre démarche de travail est tout simplement un état des lieux sur la base de données statistiques, cartographiques et sous systèmes d'informations géographiques pour le volet purement technique et également une concertation locale avec l'ensemble des représentants à l'échelle des cinq départements concernés par cette aire d'étude du projet Eridan : les chambres d'agriculture et les principaux organismes de défense et de gestion, c'est-à-dire les syndicats d'appellation.

Premier résultat, le constat qui a été repris par la présentation générale faite par Georges Seimandi, un territoire très agricole puisque l'on a près de 67 % de SAU (surface agricole utile), 25 % de couvert végétal et 5 % de surfaces bâties. Nous avons également des systèmes agraires très distincts du Nord jusqu'au Sud : des systèmes de grandes cultures, cultures annuelles dans la partie Nord, sur la plaine de Montélimar, le secteur Drôme et puis, sur cette partie Sud, avec toutes les spécificités méditerranéennes, des systèmes agraires pérennes constitués de vignes, d'oliviers, mais également de cultures encore plus spécifiques et locales comme les plantes aromatiques ou les truffes. Une valeur vénale des terres élevée, des surfaces agricoles entre 2000 et 2005 qui tendent à se maintenir puisqu'il n'y a qu'une baisse de 2 % de cette SAU et une tendance à la concentration des exploitations agricoles. Je vais vite, on m'a demandé de faire vite.

Deuxième résultat de ce premier diagnostic sur l'ensemble des agricultures à l'échelle des deux fuseaux, des spécificités locales que nous avons identifiées sur la base de forts enjeux agricoles et également des sensibilités (toutes ces spécificités liées aux reconnaissances qualitatives sur le système de production). Pour partir du Nord vers le Sud, les spécificités locales notamment au Nord de Romans-sur-Isère avec la zone de production des noyers AOC (noix de Grenoble) et les productions de truffes des collines drômoises. Deuxième spécificité locale, c'est la proximité sur la partie Nord de l'aire d'étude de l'AOC Crozes-Hermitage. Ensuite, plus au Sud, à proximité de Montélimar, des systèmes agraires qui sont étroitement liés à un réseau très dense d'irrigation, de canaux sur les secteurs d'Alixan et la plaine de la Marsanne. On retrouve sur la partie centrale la viticulture d'appellation, celle du Tricastin, même si elle se trouve dans une situation économique quelque peu délicate, et la truffe noire du Tricastin. Plus au Sud, que ce soit sur la partie Est ou Ouest du fuseau, les zones viticoles d'AOC Côtes du Rhône Villages avec ou sans nom de commune et également crus particulièrement à l'échelle de ce fuseau Ouest, les crus de Tavel et Lirac. Enfin, la zone également très spécifique sur la partie Sud de l'aire d'étude, la production AOC des foins de Crau, qui plus est doublée d'un volet environnemental, donc on va dire des sensibilités agri-environnementales avec également la présence de cultures irriguées.

Après cette première étude, au regard des enjeux et des sensibilités liées à la viticulture et surtout à l'argumentaire développé par GRTgaz de faire ce choix de passer par le Gard rhodanien et donc sur la partie Ouest du fuseau, une deuxième étude a été conduite, que nous avons appelée un zoom agro-viticole, dont les conclusions ont été présentées au début de l'année 2009. Cette étude visait à préciser ces questions d'enjeux et de sensibilités plus spécifiquement liés à la viticulture sur les douze communes concernées par le fuseau mis à l'étude par GRTgaz. Là encore, notre démarche de travail a été la même : recueil statistique et surtout, avec l'aide des services techniques du syndicat

général des vignerons des Côtes du Rhône, mieux prendre en compte la délimitation parcellaire et la présence ou non des aires d'appellation d'origine contrôlée. Et puis, nous vous avons rencontrés, vous vignerons, au niveau du syndicat général qui regroupe l'ensemble des vignerons de la Vallée du Rhône, mais également au niveau des crus et des appellations plus spécifiques comme celle de Signargues et un échange a été également établi avec les services de l'Institut national des appellations d'origine contrôlée.

Les résultats, je pense que cela a été dit, à l'échelle de ce fuseau, on se retrouve avec 53 % de la surface agricole et, sur ces 53 %, plus des deux tiers sont en vignes, dont 75 % en AOC. L'ensemble des surfaces plantées en vignes sont quasiment reconnues en AOC. En termes de structures d'exploitation et de production, sur les 12 communes concernées par le fuseau, vous avez 7 caves coopératives, vous avez 11 communes qui sont dans une aire géographique d'AOC, les deux seuls crus du département du Gard sur les 7 que compte la Vallée du Rhône méridionale (les 2 crus couvrent 5 communes, dont 4 pour l'appellation Lirac et 1 pour l'appellation Tavel). Vous avez une micro-parcellisation liée à une multi-propriété (en moyenne, on a observé 10 hectares de surface viticole par exploitation), une forte voire très forte valeur vénale des terres cultivées (on est vraiment au-dessus de la moyenne, surtout par ces systèmes de reconnaissance AOC, cru). Les chiffres sont donnés pour indication, ce sont les sources de la SAFER.

Ici, une carte qui reprend ces spécificités viticoles du Gard rhodanien avec les 5 secteurs à très fort enjeu qui sont ici mentionnés. Du Nord vers le Sud, vous avez le plateau de Vallongues sur la commune de Lirac, puis un peu à la limite du fuseau mis au débat le vallon des Vestides sur la commune de Tavel. Ensuite, autre secteur un peu plus au Sud et qui fait un peu un verrou à l'échelle de ce fuseau, le terroir du Plan, les coteaux de Rochefort-du-Gard et pour terminer le plateau de Signargues, ces deux secteurs étant pour partie concernés par l'AOC Côtes du Rhône Villages Signargues.

Dernier résultat, sur la base des échanges que nous avons pu avoir avec les représentants des vignerons, les principes généraux d'un ouvrage de moindre impact agricole, toujours avec cette réflexion à l'échelle de ce fuseau. On les énumère ici :

- Privilégier les secteurs avant tout non agricoles et non AOC, c'est-à-dire les zones de garrigue qui sont principalement excentrées des lieux de vie, les zones d'affleurement rocheux qui sont des secteurs peu fréquentés si ce n'est par les chasseurs puisque certains d'entre vous ont mis en avant ce loisir que bon nombre pratiquent.
- Emprunter majoritairement les zones agricoles de culture annuelle : en termes d'impact en phase travaux, celui-ci peut être limité puisqu'il convient de caler la phase des travaux sur le calendrier cultural.
- Limiter la perte de reconnaissance AOC, pas uniquement les secteurs AOC plantés, mais également les zones délimitées en AOC qui ne sont pas aujourd'hui plantées et qui peuvent être des terroirs futurs pour l'activité viticole de demain.
- Rechercher une précision parcellaire du tracé (l'ouvrage, techniquement, peut être coudé, peut s'adapter à la réalité du terrain) pour éviter notamment de déstructurer les terroirs AOC viticoles, de traverser en plein voire de couper en deux ces parcelles ; quand on coupe des

parcelles, on porte atteinte à l'ensemble des éléments qui accompagnent l'activité agricole notamment le système d'irrigation, d'écoulement des eaux, les haies brise-vents.

- Privilégier les friches, les bords de parcelle (tournières, chemins, lisières forestières) ;
- Un enfouissement de préférence à 1,50 mètre de profondeur.

Je ne sais pas si cela donne des réponses.

Pierre GERVASON, CPDP

Merci beaucoup. Est-ce que GRT a quelque chose à compléter ?

Georges SEIMANDI, GRTgaz

Je ne voudrais pas oublier à la question de M. Paly : a-t-on la capacité à sortir du fuseau ? Je voudrais que l'on prépare une diapo qui va le montrer, sur la planche C, la diapo 13.

Auparavant, je voudrais revenir sur quelque chose que vous avez dit, M. le Président d'Inter-Rhône, vous avez parlé de déclassement éventuel de parcelle. Non, ce n'est pas celle-là, celle-là était secrète, je plaisante bien sûr ! Les variantes ne sont pas numérotées. On va y revenir. Il n'est pas question pour nous qu'une canalisation de transport conduise à ce qu'une appellation perde son label, ce serait une contre-référence pour nous et, je vais vous dire mieux, ce serait la première fois en France. Il y a un arbitre suprême là-dessus : les syndicats de cru, l'INAO, vous Inter-Rhône, le syndicat général. Mettons-nous autour d'une table pour voir comment un ouvrage comme celui-là pourrait se faire sans pénaliser l'appellation qui est, comme me disait quelqu'un, le label qui vous permet tout simplement de gagner votre vie.

Je voudrais aussi revenir sur quelque chose qui pénalise notre dialogue, c'est un problème d'échelle. Quand on vous présente un fuseau, vous voyez l'appellation Tavel qui est dans le fuseau. Vous dites : « Je ne veux pas que le fuseau passe sur cette appellation ». Lorsqu'on en est au tracé, on peut être sur un endroit qui est classé AOC grand cru sans arracher un seul plant de vigne. Je ne dis pas que ce sera possible partout, je vous vois sourire, vous avez raison de sourire, mais réellement, si on reprend la présentation qu'a faite Laurence Fabbri, et plusieurs d'entre vous nous l'ont dit : « Si vous passez chez moi, passez dans le fossé, ne venez pas m'embêter avec votre tuyau ». Pourquoi ne passerait-on pas dans le fossé ? Pourtant, la parcelle est classée en AOC. Si on passe dans le fossé, la première vigne est à 10 mètres. Fossés, tournières, lisières, pourquoi pas ? En même temps, si on doit traverser des vignes, on ne va pas les traverser plein front, on va plutôt circuler parallèlement au rang. Quand je dis qu'il y a un problème d'échelle, c'est que, justement, on n'a pas fait d'étude à la parcelle. Après le débat public, si on continue le projet, et peut-être même dès la fin de l'année, il faudra qu'ensemble on fasse cette étude à la parcelle pour qu'on puisse parler de concret. Je crois qu'aujourd'hui, on est un peu pénalisé par cette question d'échelle.

Voilà la carte ultra secrète ! En fait, celle que je voulais, c'est la même mais avec les numéros. Il suffit de demander pour l'avoir, bravo la régie. Le fuseau d'études est là. On en est déjà à sept

variantes, l'un d'entre vous nous a dit – il est dans la salle, il se reconnaîtra – « puisqu'il y a le Rhône, vous n'avez qu'à enfouir votre canalisation tout le long du Rhône ». Ce n'est pas possible d'enfouir la canalisation tout le long dans le Rhône. Certains d'entre vous nous ont dit : « Allez un peu voir à l'Ouest ». A l'Ouest, c'est le massif de Valliguières, il n'y a pas de vignes. Erreur, il y en a quelques-unes ici. « Allez voir à l'Ouest ». On est en train d'étudier ces variantes. La variante 1, ce n'est pas jouable. Si vous le souhaitez, on peut les détailler une par une, on a une présentation qui est préparée sur le sujet. Si on arrivait à superposer les enjeux viticoles – il faudra le faire pour la prochaine fois –, ici, on est dans le massif de Valliguières, il n'y a pas de vignes, mais vu du maître d'ouvrage, il n'y a pas que la question des vignes, vous le comprenez bien. A cet endroit-là, il nous faudra prendre en compte les enjeux réglementaires, écologiques, les enjeux liés à l'usage que font les élus et les populations de ce territoire et puis, en haut, il y a des enjeux viticoles. On a fait cette présentation à Lirac, pour présenter les avantages et les inconvénients de toutes ces variantes, mais les études ne sont pas abouties, on ne sait donc pas vous dire aujourd'hui celles qui seraient réalistes ou non. Merci pour les diapos.

Pierre GERVASON, CPDP

Merci. Michel Giacobino a quelque chose à ajouter.

Michel GIACOBINO, CPDP

Je voudrais essayer de répondre à l'interrogation que M. Seimandi faisait tout à l'heure, avant de présenter les différentes variantes. Il disait : « à condition que la CPDP soit d'accord puisqu'on sort du fuseau ». J'ai tendance à dire que le débat public n'a tout son sens qu'à partir du moment où les différentes collectivités concernées, les différentes populations concernées peuvent s'exprimer. Actuellement, c'est d'abord sur le fuseau qui est présenté que les gens viennent s'exprimer. Je poserai une première question à la salle : y a-t-il des gens dans la salle qui représentent les communes qui sont en dehors du fuseau et sur lesquelles M. Seimandi vient de dire que vous faites des études ? Parce que, sinon, lors des réunions suivantes, il faudra avoir l'ensemble des gens concernés. Il est plus facile de passer sur le territoire de gens qui ne sont pas concernés qui ne sont pas là que de passer uniquement chez les gens qui sont là.

Pierre GERVASON, CPDP

Merci Michel. Je ne sais pas si l'on satisfait tout le monde mais cela montre que le débat est déjà un point de départ et de continuité pour beaucoup de questions. Il y a deux personnes qui veulent intervenir. Le monsieur avec la chemise verte et après Monsieur là.

Alain JAUME, Président du syndicat de Lirac

Ce sujet de passage du gaz sur Tavel et Lirac nous concerne au plus haut point. Nous avons très rapidement, dès l'annonce de ce projet, eu des contacts, notamment avec M. Seimandi, sur ce sujet. Bien entendu, je partage tout à fait ce qu'a dit M. Paly, qui a quasiment tout énoncé. Il y a quelques points quand même dans les réponses que vous avez apportées sur le plan technique.

Un vignoble, il n'y a pas simplement la notion d'arrachage, attendre quatre ans et retrouver un niveau de qualité au bout de 10-15 ans, mais il y a aussi tous les aspects structurels d'une vigne : le sens de plantation, le palissage, le système d'arrosage, etc. Il y a beaucoup de contraintes que vous ne mesurez pas très bien.

Et puis, je vous avoue que, depuis le début de nos échanges, j'ai trouvé en vous, M. Seimandi et votre collaborateur, quelqu'un qui était attaché à trouver des solutions. Aujourd'hui, je suis un peu inquiet de la réponse que vous avez adressée à M. Paly parce qu'il y a des solutions quand même, vous les avez énoncées, mais j'ai le sentiment que vous essayez de les esquiver avec ce passage à l'Ouest qui serait beaucoup moins contraignant pour la viticulture. Vous avez d'ailleurs fait une échelle montrant l'impact sur la viticulture et ce tracé est celui qui a le moins d'impact sur la viticulture. Quand il y a une population qui a un outil de travail, je pense que l'on se doit de les respecter. Comme M. Paly, je vous dis : « La profession ne se laissera pas faire ».

Pierre GERVASON, CPDP

Merci Monsieur. M. Seimandi, GRT.

Georges SEIMANDI, GRTgaz

Une réaction plutôt puisque je n'ai pas décelé de question, M. Jaume. D'abord par rapport aux représentants des communes qui seraient concernées par ces solutions qui sont en dehors du fuseau, sauf erreur de ma part, la CPDP fait une publicité 20 kilomètres autour des endroits où se tiennent les réunions et nous sommes, dans tous les cas, sur Laudun qui n'était pas dans le fuseau, Saint-Laurent-des-Arbres ici au Sud, Fournès et Saint-Victor, nous sommes dans le périmètre de publicité, mais cela reste bien sûr à vérifier.

Je n'ai pas compris ce que l'on esquivait, M. Jaume, pardonnez-moi, les aspects structurels que vous évoquez relèvent, me semble-t-il, des études que nous devons engager avec vous parcelle par parcelle. La reconstitution des pratiques culturelles d'exploitation, je dirais presque que ce n'est pas la question la plus difficile pour un ouvrage comme celui-là parce qu'on se mettra ensemble autour d'une table et c'est vous qui ferez le cahier des charges de la remise en état pour que la structure soit la même. J'ai cru, quand vous avez parlé de structure – je donne presque un bâton pour nous faire battre –, que vous alliez parler du sol, du terroir et du sous-sol où il y a réellement déstructuration puisqu'il y a un ouvrage métallique de 1,20 mètre qui va venir dans le sous-sol. Là, c'est autrement plus compliqué, mais ce n'est pas impossible d'être compatible. Franchement, les aspects structurels – je parle sous le contrôle du chef de projet et des équipes techniques –, c'est vous qui les referez, je dirais presque. On ne va pas se décharger du souci sur vous, il y aura des experts, les financements seront là mais, pour un ouvrage enterré...

Je crois que nous devons retenir que le transport de l'énergie par canalisation est le mode de transport le plus discret et le plus sûr qui soit. Un ouvrage comme celui-là, c'est l'équivalent de 3 000 camions par jour sur les routes pour transporter la même quantité d'énergie. Je ne suis pas en train de vous dire qu'il y aura 3 000 camions en moins sur l'A7 et sur l'A9. Franchement, ces questions de structuration de parcelle sont fondamentales, mais on n'y est pas aujourd'hui et, si

vous voulez que l'on y soit, mettons-nous autour d'une table pendant ou après le débat public et parlons-en. Mais esquiver, non, je n'ai pas trop compris ce que l'on avait esquivé.

Alain JAUME

Je ne parle pas de problème de parcelle. La restructuration des sols, M. Paly l'a abordée, quand on fait une tranchée, on déstructure le sol, on a beau faire un tas de terre végétale et un tas de sous-sol, je m'excuse, mais j'aimerais bien vérifier la façon dont on procède pour remettre les strates l'une sur l'autre sans les mélanger. C'est un point de détail. Le point de détail, c'est le tracé en lui-même, c'est le tracé global le moins pénalisant pour la viticulture. Lors de notre dernière réunion, nous avons évoqué le fait qu'il y avait trois tracés qui étaient moins pénalisants pour la viticulture et vous avez fait preuve de bonne volonté dans ce sens, mais aujourd'hui, je ne perçois pas cela, je perçois autre chose : on essaye de noyer le poisson. Je ne sais pas si c'est le contexte du débat public qui crée cette nouvelle ambiance entre GRTgaz et la viticulture, mais j'ai ce sentiment.

Georges SEIMANDI, GRTgaz

Je suis désolé si ce sentiment transpire à travers nous. C'est un nouveau défi que vous nous posez d'essayer de le condamner. Je vous le confirme aujourd'hui publiquement – ce sera transcrit dans les verbatims de la réunion –, les solutions qui pénalisent le moins la viticulture, vous nous avez dit en séance que cela tourne autour du 2 et du 3-4, je ne sais pas trop, elles sont dans un compte rendu et un courrier qui va vous parvenir. Je dis publiquement pour que ce soit repris que ces solutions, M. Jaume, sont toujours à l'ordre du jour.

Après, vous dites que vous voulez vérifier comment on procède sur ce tri des terres. C'est vrai que cela paraît un peu compliqué et je voudrais dire aux représentants des viticulteurs qui sont là que, si cela peut faire avancer le débat entre nous, nous vous invitons si vous le souhaitez à la rentrée à un chantier qui est en cours actuellement dans la Beauce. Vous verrez comment on fait le tri des terres. C'est vrai que c'est peut-être un peu plus facile de faire le tri des terres dans la Beauce que dans une parcelle viticole dans le Gard, mais si vous le souhaitez, on peut faire ce constat ensemble.

Pierre GERVASON, CPDP

Merci M. Seimandi. Monsieur, allez-y.

Francis FABRE, Maire de Domazan

Je voudrais revenir sur deux aspects qui ont déjà été évoqués, pour vraiment insister en particulier vis-à-vis de la CPDP. Le premier aspect est l'aspect viticole et surtout hiérarchie des productions viticoles. Cela a déjà été évoqué, mais cela me paraît absolument fondamental, les productions viticoles dans une région la nôtre, comme d'ailleurs dans la plupart des régions viticoles françaises, sont hiérarchisées. C'est une pyramide en quelque sorte : en haut, il y a les crus (Tavel et Lirac), en dessous il y a les Côtes du Rhône Villages avec nom de commune (Signargues et Laudun) ; un peu en dessous il y a le village sans nom de commune ; il y a ensuite l'appellation régionale ; il y a les

vins de table et il y a les zones non agricoles. Il y a deux grandes différences entre le sommet de la pyramide et le bas : il y a la valeur et les plus-values générées par les cultures et il y a aussi la délimitation parcellaire. C'est-à-dire qu'une production d'AOC, quand elle fait l'objet d'une délimitation parcellaire, lorsque la parcelle est trop perturbée, elle est perdue définitivement, elle ne peut pas être remplacée. Il y a dans l'appellation Côtes du Rhône des appellations qui ont une commission des sols, qui décline de manière définitive les parcelles qui font l'objet de bouleversements au niveau des sols.

Dans la réflexion que vous allez mener, prenez en compte de manière très importante cette hiérarchie. M. Seimandi, vous avez dit : « Quand on va de Saint-Martin-de-Crau à Saint-Avit, on ne peut pas trouver un passage où il n'y ait pas de la viticulture ». C'est possible, c'est même probable, mais il y a des passages où vous éviterez sans aucune difficulté le haut de la pyramide. Si vous avez cette volonté, ne venez pas ensuite nous mettre d'autres éléments en ligne de compte parce que, sinon, il y a toujours de bonnes excuses pour ne pas prendre en compte ce qui est demandé. Nous sommes, nous l'avons démontré, ouverts au dialogue, nous sommes prêts à vous donner un certain nombre d'éléments pour peu que le dialogue soit engagé. Je dis souvent que, quand on est sur des infrastructures de ce type, et nous avons malheureusement pour nous une certaine expérience en la matière, le résultat du dialogue, c'est la différence entre le premier projet et celui qui se fait véritablement. Il y a effectivement un certain nombre d'inquiétudes voire de suspicions en la matière. Vous êtes prêt à relever le challenge : démontrez-nous que ce n'est pas que du vent.

Deuxième observation, là je m'adresse aux représentants de la CPDP, je reprendrai en tant qu'élu ce qui a été dit tout à l'heure par le conseiller général Patrick Vacaris. Vous avouerez, messieurs, qu'il est quand même un peu difficile pour les élus que nous sommes d'aller expliquer à nos concitoyens que, vis-à-vis de toutes ces infrastructures linéaires, nous sommes en quelque sorte punis dans ce secteur parce que les choix qui ont été faits par les élus successifs qui ont été de limiter l'urbanisation au profit des productions agricoles conduisent à ce que, chaque fois qu'une infrastructure est à faire passer, on dise : « C'est plus facile de la faire passer au milieu des terres agricoles que d'aller toucher les zones déjà urbanisées. »

Je pense que les structures qui portent ces infrastructures à caractère linéaire, qu'il s'agisse de GRTgaz, de RTE ou de RFF, n'ont pas suffisamment sensibilisé le législateur au fait que l'on doit protéger la possibilité de revenir sur une infrastructure. Personnellement, j'ai beaucoup de mal à expliquer à mes concitoyens que l'on ne peut pas reprendre le premier tracé parce qu'on a laissé se développer l'urbanisation et que, finalement, on n'avait pas pensé qu'un jour il pourrait être nécessaire de doubler ou de renforcer l'infrastructure. Nous avons connu et nous continuons à connaître exactement la même chose avec le TGV. On a obligé le porteur du projet TGV Méditerranée à racheter les maisons qui étaient à moins de 300 mètres de l'axe de la ligne et, aujourd'hui, on redistribue des permis de construire à proximité. Si demain, il était nécessaire de doubler la ligne TGV, on dirait : « On va aller regarder du côté des terres agricoles qui n'ont pas été urbanisées parce qu'aujourd'hui on a construit à proximité de la ligne TGV ». C'est vraiment quelque chose dont il faut qu'en tant que responsables des débats publics, puisque vous intervenez sur ce genre d'infrastructure, vous soyez porteurs parce que, sinon, nous allons en permanence être confrontés à ce type de problème. Aujourd'hui, les terres agricoles dans leur ensemble sont dans ce pays l'une des richesses les plus importantes que nous ayons en termes d'aménagement du territoire et c'est quelque chose que l'on ne peut pas négliger.

Pierre GERVASON, CPDP

Merci. Avant de passer la parole à Monsieur, je vais demander à M. Seimandi de répondre à la première partie et à M. Giacobino de préciser quelques points sur le débat public.

Georges SEIMANDI, GRTgaz

Je n'ai pas décelé de question dans l'intervention de M. Fabre, mais des préoccupations. Vous soulignez un paradoxe dans la dernière partie de votre intervention. Il est vrai que les infrastructures existantes peuvent, vues du public en général, appeler une proximité pour toute nouvelle canalisation par exemple. Je voudrais souligner quelque chose par rapport au TGV, et c'est vrai que, dans le Gard, la première chose que l'on nous a dite, c'est : « Ne nous refaites pas le coup du TGV ». On comprend bien, c'était il y a moins de dix ans. Il y a vingt ans, il y a eu l'autoroute, etc. J'attire juste votre attention, M. Fabre, sur le fait qu'une canalisation n'a pas un effet de coupure sur l'agriculture. Une fois qu'elle est enterrée, il n'y a pas d'effet de coupure sur les pratiques agricoles. Une fois que la canalisation est enfouie, que les travaux sont terminés, l'agriculture reprend ses droits comme avant, y compris les agricultures pérennes. Nous avons un collègue qui exploite des canalisations depuis vingt ans dans la salle, si vous le souhaitez, il pourra nous dire comment se passent au quotidien les relations entre un exploitant de réseau de canalisation, c'est-à-dire nous GRTgaz, et le monde agricole. D'accord avec la comparaison avec le TGV parce que cela a été un traumatisme, je l'entends comme cela, ce n'est pas pour savonner la planche de mes collègues de RFF, mais je crois que l'on ne parle pas de la même chose.

Michel GIACOBINO, CPDP

Je voulais dire deux mots puisqu'on parlait de la CPDP. La première chose, c'est que ce n'est pas la CPDP qui est responsable de l'urbanisation le long des TGV ou autres infrastructures linéaires. Sauf erreur, je crois que c'est de la compétence des élus ou éventuellement du préfet s'il n'y a pas de plan d'urbanisme. Ce n'est pas la CPDP qui vient favoriser ou faciliter le passage de tel ou tel tracé. Ce n'est pas notre rôle. Il n'y a pas de volonté particulière d'éviter de passer le long des routes actuelles ou des voies ferrées, dans la mesure où, je me répète, l'urbanisation dépend quand même d'abord des élus.

Pierre GERVASON, CPDP

Est-ce que cette réponse est satisfaisante ? Monsieur.

Jean-Claude FABREGUES, premier adjoint au maire de Tavel

Je ne suis pas viticulteur, mais je souscris à tout ce qui a été dit et je ne vais pas y revenir. Côté Est, d'après ce que l'on nous explique, ce n'est plus possible de passer. Côté Ouest, on a les problèmes de la viticulture. Pourquoi ne pas utiliser le Rhône ? On nous a expliqué qu'enterrer la canalisation était impossible mais pourquoi ne pas utiliser le fleuve ? Le gaz qui arrive à Fos-sur-Mer, si j'ai bien compris, vient d'Algérie, il est liquide. Le bateau ne peut pas remonter le Rhône, mais transférez-le dans des petits bateaux et on aura réglé tous les problèmes soit côté Est soit côté

Ouest. Au lieu de la gazéifier à Fos-sur-Mer, vous le gazéifieriez à Saint-Avit. J'aimerais que la CPDP réfléchisse à cette solution.

Pierre GERVASON, CPDP

Ce n'est pas tellement à la CPDP de réfléchir au transport par barge ou bateau ou autre chose... Un complément...

Patricia WATENBERG, CPDP

Je pense qu'il y a quelques confusions qui semblent s'exprimer au travers de certaines interventions sur le rôle de la CNDP et de la CPDP sur le projet Eridan. C'est précisément parce que les grands projets d'infrastructures sont susceptibles d'avoir des impacts économiques, sociaux, environnementaux que ces débats publics ont été créés. Ceci étant, ni de près ni de loin, et cela vous a été dit en introduction, nous n'avons en ce qui nous concerne à formuler un avis sur le fond ou des préconisations sur le fond. Nous devons en revanche être garants de l'expression de l'ensemble des avis. Quand je dis « l'ensemble des avis », c'est bien sûr l'ensemble des avis qui s'expriment dans cette salle, mais aussi l'ensemble des avis qui s'exprimeront tout au cours du débat public et qui exprimeront peut-être d'autres sensibilités. Il faut le savoir et il faut le dire pour être transparent. Dans ce souci de transparence, j'aimerais reprendre la question qui a été posée tout à l'heure par M. Giacobino et qui ne saurait se limiter à une diffusion de publicité. Oui ou non y a-t-il ici des représentants des communes qui seraient potentiellement concernées par l'étude d'autres variantes ?

Christian PALY, Vigneron, Président de l'interprofession des vins des Côtes du Rhône et de la Vallée du Rhône

Pardonnez-moi, Madame, mais nous faire venir à une réunion publique où l'on nous invite à faire des observations, nous opposer, souscrire et nous museler uniquement sur ce qui a été décidé à la base alors que, très franchement, Madame, pour nous, le fond du débat n'est pas de savoir quel est le périmètre de réflexion de votre commission, nous, quant à la viticulture du moins, notre seule problématique est de sauver cette viticulture. Ce qui a été dit tout à l'heure, la comparaison avec la Beauce, la comparaison avec le blé, que je sache, le blé et la vigne sont deux choses différentes. Le blé, on est sur une culture qui n'est pas attachée à son terroir. La viticulture, et particulièrement la viticulture d'appellation, est sur des terroirs qui ont été modelés par les siècles, qui ont été modelés par la nature, qui ont été modelés par l'homme et qui ont fait l'AOC. Sa déstructuration, je suis désolé, ne correspond absolument pas à la replantation du blé dans la plaine de la Beauce ou dans quelque autre plaine que ce soit. Nous sommes, et il faut que vous l'intégriez profondément, dans un terroir d'AOC qui est irremplaçable et intransportable et qui, comme le disait Francis Fabre tout à l'heure, fait l'objet d'une délimitation stricte et *stricto sensu*. Nous inviter à participer à une réunion où nous ne pouvons pas nous exprimer y compris sur des alternatives parce que, encore une fois, nous ne sommes pas opposés au passage du gaz, nous sommes des vigneron, donc vraisemblablement un peu couillons, mais par contre, nous comprenons bien parce que nous avons la télévision qu'il y a là un enjeu stratégique pour la France en termes de sécurisation des approvisionnements en gaz. On a tous entendu parler du gazoduc ukrainien avec la Russie. Nous ne

sommes pas des ânes bâtés. Tout simplement, Madame, pardonnez-moi, nous sommes là pour dire : « OK, il y a un enjeu stratégique, mais nous aussi, nous représentons un enjeu stratégique ». Et c'est pour cela que nous réclamons de manière un peu forte – merci d'avoir organisé ce type de réunion, Madame – que des alternatives les moins traumatisantes possibles à l'endroit de notre activité humaine et économique soient dites aujourd'hui et soient a minima étudiées par les promoteurs du dossier.

Pierre GERVASON, CPDP

Oui, Patricia.

Patricia WATENBERT, CPDP

Je crains d'avoir été mal comprise. Nous sommes là justement pour que toutes les expressions puissent s'exprimer. Evidemment, nous irons jusqu'au bout du débat, avec l'ensemble des parties prenantes. Je voulais simplement mentionner que certains propos pouvaient laisser à penser que la CPDP avait un avis à donner sur le fond du projet et dire que cela n'était pas son rôle. C'est cela que j'ai voulu préciser quant aux rôles respectifs du maître d'ouvrage d'une part et de la CPDP d'autre part, qui est là pour favoriser le débat. Je crois que ce qui est en train de se passer en est le témoignage. Mais d'autres débats auront lieu au-delà de cette salle et je veux aussi que ce soit mentionné par souci de transparence.

Pierre GERVASON, CPDP

Merci Patricia. M. Bourjas.

Daniel BOURJAS, GRTgaz

M. Paly, je voudrais juste préciser qu'en aucun cas on ne fait une comparaison directe entre la culture du blé dans la Beauce et la culture de la vigne. Je pense que l'on a traversé tous les vignobles de France, chaque vignoble a sa particularité liée aux cépages qui le composent, à la nature des sols, à la topographie, au système hydraulique. Chaque tracé fait l'objet d'une étude locale qui prend en compte les spécificités locales. C'est le premier point.

Concernant le transport de GNL sur le Rhône, on ne fait pas l'étude pour une raison simple : les règles fluviales ne le permettent pas. Il n'y a pas de transport de GNL possible sur un fleuve.

Peut-on avoir dans la planche F les diapositives 3 et 4, s'il vous plaît, pour aborder techniquement la possibilité ou non de poser une canalisation dans le lit du fleuve Rhône de manière longitudinale ?

Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz

Vous voyez là représentée sous forme schématique ce que pourrait être la pose d'une canalisation dans un fleuve, dans le cas présent dans le Rhône. Les problématiques à prendre en compte sont les suivantes. Il faut mettre la canalisation à une profondeur telle que, d'une part, elle-même autour dispose de déblais et d'enrochements qui la protègent et ensuite, au-dessus une série d'enrochements, de matériaux d'apports qui maintiennent impérativement le fond du lit à une altitude suffisante par rapport à la canalisation. C'est un schéma global. Pour creuser une fouille de cette profondeur, cela fait au fond du lit 4 ou 5 mètres à creuser, ce qui impose une souille de pente assez forte et donc un volume de terrassement très important. Jusque là, pourquoi pas ?

Le premier problème que l'on va rencontrer, c'est la profondeur à laquelle il faut la mettre, d'abord parce que le fleuve Rhône est d'une extrême puissance, je ne vais pas vous faire de dessin, vous le connaissez parfaitement. Cela veut dire qu'il faudra déterminer la couche de débit solide, ce sont des spécialistes qui vont la déterminer, parce que le fond descend avec le fleuve, il y a donc une cote à déterminer. Ensuite, cela veut dire que, pour creuser à cette profondeur, il faut en surface une barge de travaux de dimension assez importante qui, aujourd'hui, ne peut pas passer sous les ponts actuels. Deuxième chose, une barge pour faire ce type de travaux ferait au minimum 80 mètres de large. Cela veut dire que, pendant les travaux, il faut interdire toute circulation fluviale. Ensuite, il y a d'autres difficultés qui vont compliquer l'obtention des autorisations, c'est que, pour tous travaux dans les rivières, il faut minimiser le bouleversement, c'est-à-dire la diffusion des particules. Dans le fond du Rhône, on peut penser qu'il y a des matériaux qu'il serait malsain de remuer, ce qui va limiter la possibilité administrative et légale d'obtenir l'autorisation de travaux.

On a donc un problème physique de dimension, on a un problème d'interdiction de la navigation pendant les travaux, on a un problème de difficulté d'obtention de l'autorisation parce qu'il y a des particules à bouger. Bien sûr, il y a un surcoût, mais on n'est pas là forcément pour évoquer ce point-là.

Autre élément qui peut alourdir la difficulté d'obtenir une autorisation, ce sont les règles de sécurité. Il faut que le système permette de prévenir toute chute d'ancre, il faut qu'une ancre quelconque ne puisse pas arracher quoi que ce soit, il faut qu'ensuite toutes les berges, les rives, etc. puissent être préservées si un bateau ou une barge de convoi venait à s'échouer, ce qui aujourd'hui, on va continuer à approfondir, offre très peu d'espoir ne serait-ce que d'obtenir l'autorisation de pouvoir le faire. Je ne sais pas si j'ai été complet dans la description.

Pierre GERVASON, CPDP

Le monsieur qui a posé la question va nous dire si cette explication le satisfait pour l'instant.

Jean-Claude FABREGUES, premier adjoint au maire de Tavel

Vous avez répondu puisque vous m'avez dit que c'était impossible de circuler sur le Rhône avec du gaz liquide. J'accepte la réponse, mais est-ce vrai ce que vous me dites ou est-ce faux ? Je n'en sais rien.

Pierre GERVASON, CPDP

Monsieur a une question juste à côté.

Christian LEPERCHOIS, viticulteur sur les zones d'AOC Tavel, Lirac et Côtes du Rhône

Messieurs, en présentant vos projets, vous avez donné une priorité aux zones inondables. J'ai été captivé par la chose, mais je me demande si les zones de Tavel, Lirac et Côtes du Rhône sont dans les zones inondables. Bien entendu, non. On reparle du Rhône, on arrive à ce que disait Monsieur Fabrègues tout à l'heure, à des avances que vous faites en disant : ce n'est pas possible, c'est trop large, la barge ne passe pas et puis, la dernière chose, il faut 50 millions d'euros de plus. Moi, vous savez, les millions d'euros, ce n'est pas mon problème, c'est le vôtre.

Il y a des solutions. Il y a quelques années, on a creusé le tunnel sous la Manche, on n'a pas remué les fonds, on a fait des tunnels pour le TGV qui passent sous des montagnes, qui passent sous des rivières. Vous avez donc des solutions pour suivre le Rhône dans des zones inondables. Il y a des digues tout le long. Dans les endroits où il y a des villes, enterrez, faites des tunnels, vous trouverez sûrement une solution, mais ne nous ramenez pas cela à un aspect financier, cela voudrait dire : « On vous achète pour pas cher, messieurs les viticulteurs, et nous, on va faire du fric sur notre affaire. » Non, débrouillez-vous, investissez ce qu'il faut pour ne pas toucher notre nature, on y tient beaucoup trop.

Pierre GERVASON, CPDP

GRTgaz va répondre.

Georges SEIMANDI, GRTgaz

Je n'ai pas entendu de question. Pendant que l'on prépare la carte sur les zones inondables, la carte 8 de la planche C, bien sûr que le coût du projet, ce n'est pas votre problème, on l'entend bien. En même temps, tout le monde comprendra que nous ferions mal notre métier si nous ne prenions pas en compte cette considération.

Sur cette carte qui représente les zones inondables (en violet), dans les zones d'AOC du haut de la pyramide des crus, on n'est pas dans des zones inondables, vous avez raison. Nous sommes ici dans les Alpilles, et beaucoup plus au Nord dans la plaine maraîchère de Pierrelatte.

Pierre GERVASON, CPDP

Monsieur qui attend la parole depuis quelques minutes.

Jean-Marie LAGNIER, conseiller municipal de Rochefort-du-Gard

A la vue du réseau que vous possédez, vous avez dû traverser plusieurs fois des forêts et des cultures. Si mes informations sont exactes et si les documents que je possède sont exacts, vous avez signé un protocole avec l'ONF et vous avez aussi signé le même genre d'accord avec la FNSEA. Moi, je me pose la question : pourquoi ne pas l'avoir fait avec les viticulteurs ?

Et puis, je voudrais faire une petite remarque concernant l'énergie. Actuellement, on parle de plus en plus du Grenelle de l'environnement, des obligations de réduction des trois fois 20 % et 23 % pour certaines choses maintenant et du facteur 4 à 2050. Nos administrés nous disent : « Vous voulez nous réduire la consommation d'énergie et, en même temps, vous allez faciliter le transport de l'énergie : n'est-ce pas paradoxal ? » Merci.

Pierre GERVASON, CPDP

Merci Monsieur.

Georges SEIMANDI, GRTgaz

Merci, Monsieur, de cette double question sur deux sujets essentiels dans un projet comme celui-là : d'abord, sur l'accord que nous avons avec la profession agricole au niveau national et ensuite, finalement, est-ce que cela vaut le coup de mettre un nouveau tuyau alors que la consommation de gaz est interpellée et même la place du gaz naturel est interpellée dans ce que certains appellent aujourd'hui le bouquet énergétique français, européen, mondial ?

Sur le monde viticole, est-ce que je peux noter une suggestion de quelqu'un qui me dit que le monde viticole souhaite être associé au niveau national aux discussions que nous avons annuellement pour signer un protocole. Vous me faites une suggestion, mais au fond de la salle on me dit « non ». Ce sera consigné au débat public. Nous signons avec les acteurs qui veulent bien signer au niveau national. Si la profession viticole veut s'organiser au niveau national pour être un interlocuteur de GRTgaz à cette maille-là, c'est volontiers. Sachez toutefois, au-delà de la plaisanterie, que de toute façon ce protocole est un fil conducteur pour des négociations au niveau local. Je me souviens de ce précepte que disait quelqu'un : « pensons global, négocions local », c'est un peu cela. Le protocole national a été pensé nationalement mais les vraies négociations pour savoir comment on va faire dans les parcelles de vignes, elles vont se faire localement avec vos représentants, les chambres d'agriculture et les syndicats de cru.

Sur la place du gaz naturel, j'aimerais bien me faire aider de la diapo n°6 de la planche B. La meilleure énergie qui existe est celle que l'on ne consomme pas parce que toutes finalement polluent. Quels que soient les scénarios, il y aura toujours besoin demain en Europe de gaz naturel : je vais essayer de vous commenter cette diapo mieux que la dernière fois à Maussane parce qu'on m'a dit que ce n'était pas très compréhensible. Cette diapositive illustre verticalement les besoins en gaz naturel en Europe d'ici une quinzaine d'années. Peu importe l'unité, ce sont des milliards de mètres cubes. Il y a eu le Grenelle de l'environnement qui a décidé de mettre en place des mesures de réduction de la consommation d'énergie.

Selon les gens qui font cette prévision – c'est dans un document qui est passé au Parlement le mois dernier qui s'appelle le plan d'investissements pluriannuels gaz et qui est signé de l'Etat notamment –, si le Grenelle de l'environnement produit ses effets à plein, que toutes les mesures de réduction de la consommation d'énergie jouent leur effet et que l'on est dans des scénarios où le gaz naturel est très cher (le prix du gaz naturel suit celui du pétrole en gros), on consommera en 2010 350 milliards de m³ contre 450 milliards de m³ aujourd'hui. Les défis en matière de diversification des approvisionnements seront pleins et entiers. Si, dans un autre scénario, l'énergie reste peu chère (je ne sais pas si beaucoup y croient), que le Grenelle de l'environnement est un échec et que les autres mesures sont aussi des échecs, la consommation de gaz naturel continuera à croître, mais finalement assez peu pour atteindre 500 milliards de m³. Entre 350 et 500 milliards de m³ à l'horizon 2020, on va probablement être d'accord si on dit ce soir que la consommation de gaz naturel d'ici 20 ans, bon an mal an, sera toujours à peu près la même, en tout cas les défis en matière d'approvisionnement seront les mêmes.

Par rapport au facteur 4 que vous citez, pour les non initiés, il s'agit de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre, notre boulot n'est pas de vendre du gaz naturel mais de le transporter, mais on est plutôt fan de cette énergie et on a la faiblesse de croire que le gaz naturel est une bonne solution pour réduire les gaz à effet de serre, notamment parce que la meilleure énergie aujourd'hui est celle que produisent les énergies renouvelables, sauf que les énergies renouvelables sont intermittentes. Par conséquent, si l'on veut que ces énergies soient crédibles, il faut avoir des moyens de production de l'électricité qui viennent quand il n'y a pas de vent ou quand il n'y a pas de soleil. Les meilleurs moyens de production de l'électricité aujourd'hui qui démarrent vite, qui s'arrêtent vite et qui ne coûtent pas cher, ce sont les centrales électriques au gaz naturel.

Michel GIACOBINO, CPDP

Je trouve relativement anormal que l'on puisse envisager dans un document officiel que le Grenelle ne s'applique pas ou ne s'applique qu'à moitié ou n'a des effets que mesurés. Tout dépend des moyens que l'on y met.

J'avais une deuxième question à poser à M. Seimandi. Il a fait allusion à plusieurs reprises aux protocoles qui ont été signés avec l'ONF et avec la FNSEA au niveau national. Il serait peut-être bon que les autres personnes qui participent à ce débat public soient au courant de ce qu'il y a dans ces protocoles, donc qu'ils soient mis à disposition du public s'ils ne sont pas confidentiels, ce que je ne pense pas.

Georges SEIMANDI, GRTgaz

Volontiers, ce n'est pas secret. Il est téléchargeable sur notre site Internet intégralement. Si vous êtes d'accord, on peut vous en présenter une synthèse.

Pierre GERVASON, CPDP

Pendant que la diapo se prépare, Monsieur peut intervenir.

Monsieur DERMIN

Je suis simple citoyen de la ville d'Avignon. J'entends qu'il y a une vraie prise de conscience au niveau de l'activité viticole. Je me permets d'émettre une opinion un peu autre, qui concerne le patrimoine naturel. Actuellement, on est dans une certaine prise de conscience, avec le Grenelle de l'environnement notamment, des enjeux environnementaux. Je rappelle que la région méditerranéenne est l'un des endroits les plus importants d'un point de vue concentration de biodiversité au monde. La région PACA en fait partie intégrante, avec également toutes les menaces qui pèsent sur ces enjeux. Je me pose simplement une question : dans cette échelle de réflexion, comment peut-on dire que l'activité viticole et donc le terroir est plus légitime que le patrimoine naturel ?

Pierre GERVASON, CPDP

Merci Monsieur. Si vous le permettez, on va regarder la diapo sur l'énergie et le gaz et après, attaquer le débat de la relativisation de la biodiversité et de la viticulture. Donc le protocole agricole.

Françoise GEORGES, GRTgaz

Je vais vous vous dire deux mots du protocole qui a été signé avec la profession agricole. Le premier remonte à l'année 1996, il a été amendé en 2004 et le protocole qui est actuellement en vigueur a été signé en 2009. Le dernier prend en compte un certain nombre d'évolutions réglementaires mais, sur le fond, l'idée reste la même. C'est un document qui décline les engagements de notre société vis-à-vis du monde agricole et en matière de réalisation de nos travaux et en matière d'indemnisations, aussi bien vis-à-vis des propriétaires des terrains que vis-à-vis des agriculteurs. Ce protocole est décliné pour chacun de nos projets par la rédaction d'un avenant local en collaboration étroite avec les chambres d'agriculture. Celles-ci ont deux possibilités : soit elles négocient un protocole département par département, soit elles négocient un protocole interdépartemental. Si le projet Eridan voit le jour, il y a de fortes chances que le protocole soit interdépartemental. Ces protocoles locaux prennent en compte les spécificités territoriales de chaque projet.

Pierre GERVASON, CPDP

Merci Madame. On va laisser Monsieur répondre et après, je vous donne la parole.

Georges SEIMANDI, GRTgaz

Il n'est pas dans notre compétence de hiérarchiser entre viticulture et milieu naturel. Monsieur a exprimé un avis, pas de réaction de notre part.

Pierre GERVASON, CPDP

D'accord. Monsieur au fond, c'est à vous.

Jean-Claude BERARD, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement du Gard

Monsieur le Président, nous sommes dans le Grenelle de l'environnement et dans le protocole de Kyoto. Dans l'aménagement du territoire, on parle là d'une vision locale, mais nous préférons une vision globale, c'est-à-dire que l'on voit les problèmes en France et en Europe par rapport au maillage pour la diversité des ressources. Nous sommes dans le cadre du développement durable : l'économie, le social et l'environnement. La construction de cette canalisation supprime les camions, mais surtout il y a un problème de santé publique : moins d'ozone, moins de CO₂, et c'est quelque chose de très important parce qu'on le mesure et on mesure les morts. Il ne faut pas oublier qu'en 2003, il y a eu 15 000 morts et il y en a encore de plus en plus. Ce sont des problèmes qu'il faut bien prendre en compte.

Nous sommes pour une mission de service public. Il y a des problèmes de sécurité puisque nous sommes dans Seveso 2 avec Aramon et Marcoule, il faut bien le prendre en compte. Nous faisons plusieurs propositions. Par rapport aux profondeurs, je tiens à vous dire qu'un mètre est insuffisant. Pourquoi ? Il y a trois ans en Belgique, on a vu ce que cela a donné : la canalisation a sauté. Nous préférons que ce soit entre 1,5 et 2 mètres, pour éviter les graves accidents.

Moi, je n'opposerai pas, comme je suis un fils d'agriculteur, les paysages, c'est quand même la construction pendant des milliers d'années. Moi, il me semble qu'il ne faut culpabiliser ni les viticulteurs ni les agriculteurs, il y a des problèmes d'AOC, il y a, me semble-t-il, des solutions techniques (je pense à des galeries, à des tunnels), il y a des tas de problèmes que l'on peut résoudre. Je sais, vous avez parlé d'argent. Il est exact qu'il faut que vous en teniez compte.

Par rapport aux bruits, il faut les réduire à la source parce que le problème des bruits est le premier fléau en France.

Par rapport aux corridors biologiques, il y a un gros problème, c'est l'ambrosie : il faut prendre en compte cette plante allergisante qui pollue. Il y a trois ans, c'était entre Pont-Saint-Esprit et Bagnols et maintenant, c'est monté par la vallée de la Sèze. Mais je me méfie de ces couloirs qui peuvent, sur un plan biologique, nous amener des plantes que nous ne souhaitons pas et surtout l'ambrosie.

Nous sommes dans cette démarche participative, nous sommes entièrement d'accord sur ce problème-là et en même temps, nous faisons une innovation : je souhaite pour plus de sécurité et de sûreté un réseau fibre optique qui pourrait être allié avec les canalisations parce que c'est quelque chose à mes yeux de très important et qui apporterait quelque chose à tout le secteur parce que c'est l'image, le son et les banques de données. Merci de votre aimable attention.

Pierre GERVASON, CPDP

Merci Monsieur. Est-ce que GRT veut intervenir sur ce sujet, puis Ghislaine Guiran sur les bilans carbone qui sont faits lors de ces réunions ?

Daniel BOURJAS, GRTgaz

Votre intervention couvre beaucoup de domaines. Déjà, je voudrais rappeler que ce projet s'inscrit dans le dernier schéma d'aménagement des grandes infrastructures gazières en France, dans des réseaux interconnectés européens, donc de l'achèvement d'un marché global européen. Cette canalisation s'inscrit aussi, tel que Jean-Louis Borloo l'a précisé, dans le plan d'investissements pluriannuels gaz où il recommande de rendre la France plus résistante aux crises d'approvisionnements par des investissements dans les infrastructures. J'ai noté aussi à la fin de votre intervention sur les sécurités des innovations avec des fibres optiques. Nous nous intéressons à cette technologie que nous expérimentons actuellement et nous sommes ouverts à ce genre de nouvelles techniques.

Jean-Claude BERARD, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement du Gard

Juste une précision, nous sommes dans le Gard les plus foudroyés. Nous avons des orages très importants. Quand j'ai rencontré le directeur régional de la météo, il m'a dit que cela allait être de plus en plus important. Le réseau fibre optique n'est pas touché par la foudre alors que, dans le Gard, le réseau cuivre disparaît sur des tas de kilomètres : c'est ce qui est important pour la sécurité et la sûreté.

Georges SEIMANDI, GRTgaz

J'ai noté deux points de votre intervention. Vous avez dit : un mètre, c'est insuffisant. On a pris bonne note. Cela va être le résultat du dialogue avec les viticulteurs pour que la canalisation ne gêne pas les pratiques culturales qui peut conduire à ce que l'on aille plus profondément. C'est aussi par endroits l'étude de sécurité qui dira s'il faut aller plus profondément. On a pris bonne note et sachez que c'est une préoccupation constante.

Sur la fibre optique, doublement merci d'aborder ce sujet. M. Vacaris n'a pas pu rester, mais il disait tout à l'heure : « Qu'est-ce que l'on peut dire à nos administrés pour montrer que ce projet peut présenter des opportunités locales ? » Cela peut en être une. Si, à l'occasion du chantier, plusieurs élus ou une structure économique demandent que la tranchée soit utilisée pour drainer le territoire par une fibre optique, cela va nous coûter plus cher, mais on peut se mettre autour d'une table pour en parler. C'est un exemple de retombée locale que peut avoir un tel chantier. Je ne dis pas qu'on va le faire, mais s'il y a de la demande, ce sont des choses que l'on doit et que l'on peut étudier.

Ghislaine GUIRAN, CPDP

Simplement pour inviter ceux qui ne l'ont pas encore fait à remplir la petite enquête, l'idée étant de faire une petite évaluation des émissions liées à l'organisation du débat. Merci aussi pour le panorama qui a été fait par la dernière intervention qui est très large et qui ouvre de grands chantiers. Il est intéressant de noter cette opportunité qui est soulevée (les fibres optiques), qui est un thème nouveau dans le débat.

Pierre GERVASON, CPDP

Nous avons encore 20 minutes pour répondre aux questions. Madame, vous avez le micro.

Inès CHELLY, conseillère municipale à la mairie de Tavel

En 2002, on a eu des problèmes sur Tavel et une tranchée d'une hauteur de 1 mètre (je pense que c'était pour une ligne de téléphone) a été complètement essuyée : on voyait encore les traces des tractopelles. Je voulais savoir si vous aviez pensé à la sécurité. C'est pour cela que je soutiens l'idée de mettre des canalisations bien plus profondes qu'à 1 mètre. Mais comment allez-vous retenir la terre puisqu'elle sera meuble ?

Ensuite, si jamais c'est essuyé par des précipitations importantes, qu'allez-vous y mettre à la place puisque vous voulez faire attention au terroir ?

Ensuite, il y avait d'autres questions. Avez-vous fait des études par rapport à des tunnels, à des façons de mettre ces canalisations en place qui sont bien plus chères ? Pourquoi devez-vous passer par des terroirs ?

Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz

Vous avez soulevé plusieurs problèmes. Le premier, c'est la profondeur. Il est par principe plus prudent de ne pas descendre trop bas, parce qu'il y a une excavation à faire et, plus on creuse profond, plus on perturbe le sol. Je ne dis pas que c'est un obstacle, mais il faut trouver un compromis entre la profondeur à laquelle l'ouvrage est protégé et la profondeur à laquelle l'ouvrage ne gêne pas les utilisations en surface. Pour nous, le problème de la profondeur est un problème de compromis entre la raison technique, la protection de l'ouvrage et l'utilisation que l'on peut en faire en surface. Il y a un troisième point qui intervient : le profil du sol. En surface, le sol n'étant pas plat, on ne peut pas techniquement faire suivre à la canalisation exactement le profil du sol : par conséquent, elle va se trouver beaucoup plus profond que la cote escomptée. Ensuite, il y a les traversées d'obstacles tels que les routes, les lignes TGV, le Rhône : là, on va se trouver à des profondeurs beaucoup plus importantes.

Le deuxième, lorsqu'on creuse une tranchée et qu'il se met à pleuvoir, que fait-on pour la protection des déblais ? Première chose, lorsqu'on fait une tranchée, on la fait au dernier moment : lorsque des tronçons de tube de longueur significative sont prêts, on ouvre la tranchée pour mettre la canalisation dedans. On fait en sorte que la tranchée soit ouverte le minimum de temps possible. Deuxième point, vous avez raison sur les problèmes d'orage : si on encourt ce risque, on dispose les remblais de telle manière que tout ce qui sera susceptible d'être perdu ne soit pas évacué trop loin. Il y a des techniques de rigoles ou de canalisations des évacuations d'eau, avec des jeux de filtre, qui permettent de limiter au maximum la déperdition d'une terre de remblais. Le principe que l'on adopte pour la réalisation des tranchées, c'est de faire en sorte que ce que l'on a retiré là, on doit le remettre à cet endroit-là.

Enfin, le tunnel. Bien sûr qu'il y a toujours un problème de prix à la clé, mais le prix est étroitement lié à la difficulté. Vous avez des sols – les sols dits hétérogènes – qui ne se prêtent pas

aux forages. Si un sol s'y prête, un forage est faisable, mais là aussi, il y a un compromis entre le raisonnable, la prudence... A un moment, l'ouvrage devient déraisonnable, dépasse l'entendement. Il y a toujours cet équilibre à trouver. C'est d'ailleurs pour cela que l'on essaye dans la concertation de détecter où il y a besoin d'une technique plus approfondie, plus profond, plus large, mais on ne peut pas le faire d'une manière générale.

Pierre GERVASON, CPDP

Il faut peut-être préciser, M. Connangle, que quand vous dites « cana », c'est « canalisation ».

Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz

Oui, excusez-moi.

Inès CHELLY, conseillère municipale à la mairie de Tavel

Quand on sait que la vigne peut creuser avec ses racines jusqu'à 3-4 mètres en profondeur, je ne vois pas comment on ne pourrait pas forer.

Ensuite, j'ignore ce qu'est la fibre optique, je ne sais pas si cela transporte de l'électricité, mais dans votre magazine, il est écrit que, « s'il y avait de l'électricité à proximité de la canalisation, cela pourrait accélérer la corrosion des tubes de canalisations en acier ».

Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz

Je n'ai pas dit qu'on ne passerait pas sous une parcelle de vignes. Vous m'avez parlé d'une façon générale au niveau du travail en sous-œuvre. Il y a toujours la possibilité d'étudier un ouvrage en sous-œuvre. La difficulté, c'est qu'aujourd'hui par exemple, je ne sais pas faire un forage dirigé plus de 1,5 kilomètre.

Quand on parle de fibre optique, on parle toujours de signaux de très faible puissance. La fibre optique ne transportera jamais de la haute tension, ce sera toujours pour un usage de transmission de données type informatique ou téléphone. On est dans des puissances électriques qui sont sans commune mesure avec les lignes haute tension.

Michel GIACOBINO, CPDP

Une fibre optique ne transporte que de la lumière : il n'y a donc pas de problème électrique.

Jean-Claude BERARD, MNLE du Gard

J'ai travaillé dans les câbles sous-marins. Dans le monde entier, les câbles sous-marins sont en fibre optique. J'ai fait le Singapour-Marseille et toute l'Atlantique, l'Amérique du Nord, c'est de la fibre optique. Vous avez entièrement raison : il n'y a donc aucun problème sur le plan chronique.

Pierre GERVASON, CPDP

Le débat n'est pas clos : vous pouvez continuer à interroger la CPDP directement au bureau de la rue Vernet, par téléphone, par e-mail ou par courrier. la CPDP retransmet les questions par la suite à la GRT. Monsieur en rouge et Monsieur ici.

Samuel BOURDIN

Je suis de passage dans la région. Je suis venu à cette réunion par curiosité parce que j'ai un gazoduc qui s'est construit l'année dernière près de chez moi dans l'Est de la France. Visiblement, on fait des études environnementales en amont du projet, on choisit un tracé de moindre impact, mais celui-ci a toujours des impacts. Finalement, pendant les travaux, comment se traduit le respect des conseils qui ont été donnés en phase études pour minimiser l'impact sur l'environnement ? Qui s'en occupe ? Comment cela se passe ?

Pierre GERVASON, CPDP

Une réponse de GRT.

Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz

Dans les études que l'on mène, vous allez avoir un document essentiel qui s'appelle l'étude d'impacts. C'est un document dans lequel on est censé repérer l'état des lieux avant, les impacts et ensuite recueillir tous les éléments qui concourent à trouver le tracé de moindre impact. Là, vous avez raison, qui dit moindre ne dit pas forcément zéro. Il faut au minimum un an pour faire cela.

Deux, pour toutes les personnes que l'on va rencontrer, on va collectionner un certain nombre de dispositions qui vont correspondre pour nous à des engagements. On va traduire ces engagements sur un document que l'on peut appeler « cahier des charges » ou « plan d'actions environnementales ». Vous parlez d'un chantier de l'Est : cela s'est fait sous l'égide de la DIREN qui a bien voulu animer un comité de suivi auquel il a été régulièrement rendu compte non seulement de l'avancement des travaux mais également du respect de nos engagements à l'égard de l'environnement. Dans le Sud, pour le projet de liaison entre le terminal de Fos et la station de Saint Martin-de-Crau, là aussi un comité de suivi sous l'égide de la DIREN plus un ensemble de spécialistes ont vérifié tout le long que nous avons bien respecté les engagements que nous avons mis sur un cahier des charges. J'espère que j'ai répondu à la question.

Pierre GERVASON, CPDP

Est-ce que cela vous va ?

Samuel BOURDIN

Est-ce que vous avez des gens qui sont spécialistes de cela parce que j'imagine que les ouvriers qui font les travaux ne sont pas forcément au courant de tout ce qui concerne l'environnement ?

Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz

Vous avez raison, le passé a démontré que chaque métier avait sa préoccupation. Aujourd'hui, on installe dans nos contrats, sur nos chantiers d'une part une clause contractuelle qui est relative à la sécurité (on arrive à des taux de sécurité qui sont quatre fois inférieurs à ce qui se passe dans le BTP) et on fait la même chose sur la protection de l'environnement. A travers ce contrat avec l'entreprise, on a d'une part un suivi pénalités/bonus en fonction du respect et, d'autre part, dans les équipes de nos agents, on s'adjoit la participation de personnes qui ont une compétence en matière naturaliste, en matière de protection de la nature. On fait vérifier que l'on a obtenu l'accord de la reconnaissance de la compétence de cette personne auprès de la DIREN, pour que son côté pédagogique et le compte rendu qu'elle va faire de nos opérations soient reconnus des deux parties, et notamment des entités auprès desquelles nous avons pris des engagements pour respecter au mieux la réduction de nos impacts.

Pierre GERVASON, CPDP

Monsieur, la dernière question malheureusement.

Jean-Laurent ENS, habitant de Beaucaire

Je viens de Beaucaire, à plus de 20 kilomètres du fuseau. C'est juste pour signaler à la CPDP que l'information est difficilement passée jusque là. J'aurai trois questions très courtes en tant que citoyen. Je suis aussi écologue, expert naturaliste : j'aurai donc un complément d'information à titre professionnel, s'il vous plaît.

Vous avez parlé au début de l'exposé du problème de diversification des sources d'énergie et vous présentiez le fait de créer un nouveau moyen de transport comme étant garant de cette diversification. Pouvez-vous nous apporter quelques compléments parce que j'ai du mal à comprendre ? Puisque les pays sources d'approvisionnement de gaz ont été localisés, en quoi l'augmentation de la qualité et de la quantité du transport permettrait d'assurer la diversification ?

Deuxième question, par rapport au document que vous avez montré tout à l'heure, vous avez dit « il y a une certaine consommation d'énergie actuellement, on pense que dans 20-30 ans, la consommation sera à peu près la même », vous avez donné comme argument principal le fait que la nouvelle construction servirait à ouvrir les marchés en termes de revente du gaz, mais si on ne consomme pas plus, pourquoi faut-il augmenter la capacité de transport ?

La troisième question est peut-être une information pour les personnes dans la salle qui n'a pas été apportée. Le gazoduc ne pourrait-il pas suivre des voies de transport (TGV, autoroutes) qui existent déjà et qui ont déjà déstructuré ou structuré – puisqu'on appelle cela des aménagements structurants – notre paysage ?

Pierre GERVASON, CPDP

Messieurs de GRTgaz, la dernière réponse.

Daniel BOURJAS, GRTgaz

Sur les réponses aux deux premières questions – diversité d'approvisionnement et puis après, beaucoup de fournisseurs en France avec l'ouverture des marchés –, il y a 50 fournisseurs traders d'énergie ou expéditeurs. Le réseau de transport de gaz naturel en France s'est construit depuis plus de 50 ans. Nous sommes donc opérateurs, exploitants d'ouvrages enterrés depuis plus de 50 ans. Il s'est construit en fonction du développement des gisements d'abord européens, gisements algériens avec le transport maritime et de manière stable pendant les 30 premières années. Et puis après avec le jeu de l'ouverture des marchés dans le cadre d'un marché ouvert européen, la France a ouvert son marché du gaz naturel, il n'y a plus de monopole de fourniture et aujourd'hui on a 50 fournisseurs de gaz.

D'une part, il faut gérer l'accès au réseau pour 50 fournisseurs de gaz et cela ne peut se faire que s'il y a des capacités suffisantes pour servir toutes les demandes. Deuxièmement, comme l'a montré tout à l'heure Georges Seimandi dans un *slide*, la production de gaz naturel européenne va diminuer de 60 % dans les 10 prochaines années : la structure du *sourcing*, c'est-à-dire de la provenance du gaz naturel dans le monde à travers les gisements qui vont être développés, principalement en Russie, en Iran et au Qatar, va induire un chamboulement dans ce que l'on a besoin comme capacité de réception du gaz naturel de ces nouvelles provenances. Et cela se fait par des investissements dans les infrastructures pour augmenter les capacités dans tous les points du réseau, sachant que ce sont des sources lointaines de gaz naturel qui pourront arriver par un cheminement terrestre en Europe ou par un cheminement maritime pour tous les autres gisements qui sont développés sur la planète. Cela justifie la nécessité d'avoir plus de capacités pour faire face aux enjeux énergétiques de demain. Si l'on rajoute l'instabilité politique de certains producteurs en Europe ou ailleurs, il y a la nécessité aussi de sécuriser les approvisionnements – là, c'est un enjeu qui rejoint la même problématique de besoin de suppléments de capacités – pour faire face à d'éventuelles crises telles que celle que l'on a connue en janvier.

Sur la troisième question sur le parallélisme avec d'autres infrastructures, je laisse Jean-Noël répondre.

Jean-Noël CONNANGLE, GRTgaz

Il est possible de suivre les infrastructures existantes, mais il y a une nuance qui est terrible : le simple de précaution fait que le législateur d'une part et toute personne qui va étudier les risques d'autre part vont installer une distance. A un moment donné, cette distance est telle que,

parallélisme ou pas parallélisme, vous créez les mêmes perturbations. Il faut donc revenir au problème de base : quelle est, entre le point A et le point B, la trajectoire de moindre impact. Par conséquent, le parallélisme ne résout pas le problème du fait qu'il faut se mettre à distance. Pour un TGV par exemple, il ne faut pas loin de 500 mètres.

Pierre GERVASON, CPDP

Malheureusement, je crois que l'on ne peut plus prendre de questions ni de réponses complémentaires. Nous vous remercions d'avoir assisté à ce débat. Je vais peut-être laisser GRTgaz puis Michel Giacobino pour la CPDP dire un petit mot de conclusion de la soirée.

Daniel BOURJAS, CPDP

Je ne sais pas si l'on vous a convaincus, mais on a cherché à montrer que nous étions ouverts aux solutions. Georges Seimandi l'a dit en début de séance : quand nous avons entrepris les études pour ce projet, nous n'imaginions pas que nous pouvions emprunter des zones inondables parce que nous ne l'avions jamais fait. Après des premières réunions avec des acteurs locaux et des vérifications techniques, cela a été possible et aujourd'hui 30 % du tracé est en zone inondable. Nous sommes donc un maître d'ouvrage ouvert au dialogue. Le débat ne fait que commencer. Nous sommes à l'écoute des problématiques qui peuvent être soulevées et prêts à examiner les solutions soit ensemble soit en différé avec des cabinets d'experts.

Michel GIACOBINO, CPDP

Je vais être bref en disant qu'effectivement le débat ne fait que de commencer. Notre rôle est de veiller à ce que le maximum d'informations circulent et que les avis des uns et des autres puissent être connus. La personne de Beaucaire dont j'ai oublié le nom disait tout à l'heure qu'à 20 kilomètres, elle avait eu l'information par hasard. Je vous informe, si vous êtes disponibles, qu'il y a une réunion à Tarascon dans 15 jours. Et puis il y en a d'autres : vous avez tout le déroulé sur notre site. N'oubliez pas que le débat ne fait que commencer. Il faut pouvoir alimenter les questions et éventuellement revenir sur les mêmes questions dans une autre réunion. Je voudrais insister sur un point, que Patricia Watenberg a souligné tout à l'heure, il est important que si, avec notre accord, vous élargissez le fuseau au-delà du fuseau qui est sur les plans et qui est donc dans tous les documents que l'on a fournis, on revoie le plan et on distribue les mêmes informations à toutes les communes concernées, sinon on va se retrouver le bec dans l'eau, qui consiste à repousser le tracé chez les voisins alors qu'ils ne sont pas là : c'est un peu facile. Il est très important, du point de vue de la CPDP, qu'il y ait une transparence dans l'information et que l'élargissement du fuseau ne soit pas seulement présenté à Saint-Laurent-des-Arbres, mais soit présenté à tout le monde. Merci beaucoup et bonsoir.